

**ÉTUDES**  
SUR  
**LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE**

---

**III**

**Sous le règne de la Terreur.**

On a montré précédemment le comte Joseph de Puisaye trouvant, non seulement le moyen d'échapper à la menace de mort suspendue sur sa tête depuis sa mise hors la loi, mais encore celui de grouper et de coordonner les efforts épars de ceux qui, en Bretagne, se révoltent contre la tyrannie jacobine. On l'a vu, installé dans son refuge de Saint-Malo-de-Phily, reprenant l'œuvre du feu marquis de la Rouërie, organiser des moyens de correspondance, et recueillir les épaves laissées sur la terre bretonne par la grande vague vendéenne qui s'y était ruée à l'automne de 1793; on l'a vu aussi, roulant dans sa tête des projets plus vastes que ceux d'une simple guerre de partisans, rêver d'un soulèvement plus général contre les méthodes sanguinaires et les persécutions des despotes du jour.

Mais l'occasion d'une insurrection généralisée, à laquelle fait allusion le manifeste du 10 mars qu'on a lu dans l'étude précédente, s'évanouit, après avoir apparu comme imminente aux yeux de Puisaye. Il veut alors assurer au moins la confiance de ses partisans, en leur procurant quelques succès locaux, et c'est dans ce but que nous allons le voir

mobiliser un gros détachement pour l'exécution d'un fort coup de main : telle est l'origine de ce qu'on pourrait appeler en mai 1794, ou floréal an II, la bataille circulaire autour de Rennes.

L'objectif primitif de Puisaye était — ses Mémoires nous le disent<sup>1</sup> et les documents d'archives contemporains nous le confirment — l'occupation violente de Rennes pendant une nuit, le temps de mettre la main sur les principaux personnages républicains, représentants du peuple en mission et généraux, d'enlever les munitions et les armes légères, d'enclouer les canons, puis de les jeter à la Vilaine, et enfin de délivrer les prisonniers royalistes entassés dans les prisons. Effectivement, le « Memento sur la ville de Rennes », qu'on trouvera un peu plus tard dans le portefeuille de Puisaye pris à Saint-Malo-de-Phily, contient un véritable répertoire des adresses des autorités républicaines à Rennes, comme de tous les lieux de la ville où les royalistes auraient pu faire des prises intéressantes : les représentants, les généraux et l'État-major sont à la ci-devant Intendance, rue de Paris; un autre représentant<sup>2</sup> demeure dans un grand hôtel au Haut de la Motte, le commissaire des guerres et ses agents sont à l'hôtel Blossac, rue du Four du Chapitre; en face, au numéro 10, est le magasin de souliers de l'habillement... et le Memento n'oublie ni l'adresse du payeur de l'armée, ni celles d'autres agents : receveur de l'enregistrement, receveur du district, qui conservent des fonds chez eux, ni celles de diverses autres caisses, ni enfin celle de la poste : dans toutes ces maisons, il y a des espèces qu'on ferait rentrer dans le trésor de l'armée royale.

Très exactement aussi sont donnés les emplacements des quatre prisons : la Tour Le Bat, au bout de la rue de Paris, le Bon Pasteur, prison des femmes, dans la même rue, à deux cents pas de la précédente, la Trinité, rue de la Mon-

1. Mémoires de Puisaye, II, pages 397 et suivantes.

2. Probablement Dubois-Crancé, spécialement chargé de l'embrigadement des jeunes gens de la réquisition dans les départements de l'Ouest.

naie, et enfin la grande prison entre les portes de Saint-Michel<sup>3</sup>.

Avec la même précision, le Memento énumère les emplacements et dénombre les effectifs des postes républicains qui gardent les diverses issues de Rennes : chaque route est en général gardée par deux petits postes de 6 ou 9 hommes, l'un derrière l'autre, et par un poste de canonnières, servant ou pouvant servir une pièce. Il y a vingt-deux postes en tout, compris celui de la maison de Ville, et celui d'une poudrière placée sur les murs, entre la route de Paris et celle de Château-Giron.

Le texte des Mémoires de Puisaye, combiné avec une indication sommaire mise au pied du Memento, montre que l'attaque projetée devait se faire avec deux colonnes : la colonne dite du Mail, formée par la jonction des rassemblements de royalistes arrivant par les routes de Brest, de Saint-Malo, d'Antrain et de Fougères, et celle dite de la Santé, par les routes de Redon, de La Guerche et de Vitré. La première était destinée à l'enlèvement du parc d'artillerie du Mail, comprenant trente canons, et autant de caissons bien garnis de gargousses<sup>4</sup>.

L'objectif de l'autre colonne n'est pas apparent.

Puisaye avait envoyé les ordres aux divers rassemblements ; lui-même s'était porté, de sa personne, au château du Plessis de Vern, à huit kilomètres au sud-est de Rennes, entre les routes de Segré et de Châteaubriant. Un gros détachement de huit cents des chouans du Pertre, organisés depuis le mois de décembre 1793, était venu en trois étapes nocturnes depuis ses loges de la forêt jusqu'aux environs de Rennes, et s'était caché dans le bois de Sœuvres, à peu de distance du Plessis.

3. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17. Pièces trouvées dans le portefeuille de Puisaye à Saint-Malo-de-Phily, envoyées en copies conformes par Alquier le 9 thermidor an II.

4. Un curieux croquis joint au memento montre avec précision l'emplacement des postes de garde et celui des pièces.

De tels mouvements ne peuvent passer absolument inaperçus des populations, et, le 10 floréal an II (29 avril 1794), le citoyen Maublanc, maire de Cesson, signale aux autorités de Rennes que « des malfaiteurs sont passés en grand nombre pendant la nuit dernière, tant à pied qu'à cheval, dans les parties de la commune appelées le Pas Hamon, et la Lande Amaury<sup>5</sup> ». D'autre part, deux canonniers républicains, venus de Rennes, trouvent le moyen de se mêler aux Chouans, et sous couleur de fraterniser, leur soutirent nombre de renseignements, qu'ils s'empressent de rapporter à Rennes.

L'effet de surprise est certainement manqué, et Puisaye, averti, donne contre-ordre au coup de main, qui aurait dû s'exécuter dans la nuit du 29 au 30 avril (10 au 11 floréal).

Puisaye donne aussitôt l'ordre aux deux détachements les plus voisins, à sa droite et à sa gauche, de venir le rejoindre, et envoie aux autres celui de se disperser.

Le jour même, il est attaqué, repousse l'attaque, se dégage<sup>6</sup>, et, joignant aux Chouans du Pertre le détachement commandé par l'ex-officier vendéen Forestier, il commence autour de Rennes une randonnée circulaire qui va faire alerter et rameuter toutes les garnisons du pays, et causer quelque affolement au citoyen Rossignol, ancien ouvrier

5. Communication de M. l'abbé VERRIER, recteur de Chantepie, qui a publié dans son bulletin paroissial des études intéressantes et très documentées sur les petits combats du bois de Sœuvre et la chouannerie des environs.

6. Les récits des petits combats du bois de Sœuvres sont assez confus et contradictoires. Pour les républicains, l'incident principal aurait été la prise par les royalistes d'un convoi de farine venant de Châteaugirôn, convoi qui aurait été repris le jour même par un détachement de 50 cavaliers soutenus par 150 fantassins. (Lettre de Dubois-Crancé du 17 floréal, aux archives de la Guerre, B<sup>5</sup>, 17). Du côté royaliste, l'abbé Cercleron a donné dans son journal un récit qui s'accorde bien avec celui des Mémoires de Puisaye. Ni l'un ni l'autre ne font mention de l'incident du convoi de farine. Ils rapportent deux attaques républicaines, l'une assez molle, le matin, de 10 heures à midi, repoussée avec pertes, l'autre plus vive le soir, vers cinq heures, repoussée avec tant d'ardeur que les assaillants en déroute furent poursuivis jusqu'aux portes de Rennes; les royalistes auraient gagné, dans cette affaire, près de 600 fusils, abandonnés par les fuyards. (Journal de Cercleron, Arch. guerre, B<sup>5</sup>, 17, et Mémoires de Puisaye, II, 400 et suivantes.)

bijoutier, auquel son titre de « vainqueur de la Bastille » joint à beaucoup d'infatuation et à une faconde intarissable, a procuré un avancement peu justifié par ses talents réels : il est alors (pour peu de jours encore, du reste), général en chef de l'armée des Côtes de Brest.

Dès le 13 floréal (2 mai), la garnison de Rennes, en deux colonnes commandées par les généraux de brigade Sabatier et Hazard <sup>7</sup>, se lance à la poursuite des chouans dont on n'a plus de nouvelles; le général de division Duquesnoy, frère du conventionnel, député du Pas-de-Calais, reçoit l'ordre de prendre le commandement des deux colonnes, et de se porter de sa personne à Goven <sup>8</sup>.

En même temps, on a alerté Vannes, d'où le chef de brigade Lacombe part ce même 13 floréal avec 1.200 hommes <sup>9</sup>.

Les gardes nationales des environs, celles du district de Montfort en particulier, sont mises sur pied, et sous ces efforts, qui devraient converger, la petite troupe de Puisaye, menacée d'être cernée, risque l'anéantissement complet.

Elle a quitté la région de Vern, au sud de Rennes, et s'est dérobée le 30 avril-11 floréal; le 1<sup>er</sup> mai-12 floréal, elle se met en route pour joindre les confins du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Elle passe sans obstacle la Vilaine à Cicé, puis atteint tranquillement le bourg de Maure, évacué sans combat par sa petite garnison républicaine; de là, elle va à Guer, qui est déjà dans le Morbihan.

Pendant cette promenade militaire, les gens de Puisaye endoctrinent les habitants des campagnes, détruisent les signes de républicanisme, abattent les arbres de la liberté, et surtout, font du recrutement en entraînant avec eux ce qu'ils peuvent des jeunes gens de la réquisition, qui n'ont

7. Hazard, chef d'état-major de Rossignol, a été incarcéré le 17 floréal (Lettre de Moulin au Comité de Salut Public du 18. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

8. Goven, 18 kilomètres au S.-O. de Rennes, entre les routes de Redon et de Lorient. Rossignol, général en chef de l'armée des côtes de Brest au général Duquesnoy, 13 floréal an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

9. Le chef de brigade Lacombe au Comité de Salut public, 20 floréal an II. (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

pas encore rejoint les corps de troupe de la République. Le représentant Dubois-Crancé, envoyé justement pour accélérer leur levée, a beau presser ses opérations, il est bien obligé de constater la désertion d'un assez grand nombre de ces conscrits peu enthousiastes<sup>10</sup>.

Ce même jour, 13 floréal, où la troupe de Puisaye est en route pour aller à Guer, le citoyen Joseph-Benoit Le Breton, commissaire du district de Montfort, arrive à Cossinade, sur la route de Lorient, à mi-chemin entre Rennes et Plélan; il accompagne un détachement de deux cents gardes nationaux de Montfort, commandés par le citoyen Doré. La colonne royaliste doit lui apparaître un peu comme une troupe fantôme, tellement les renseignements sur sa marche sont rares, contradictoires et imprécis.

Cependant un gendarme vient annoncer au citoyen Doré que l'ennemi s'est porté sur Baulon, et qu'il menace Plélan. Baulon est à moins de deux lieues de Cossinade, et commissaire et commandant tombent immédiatement d'accord pour envoyer demander du renfort à la colonne du général Sabatier, qui, arrivant de Rennes, doit cantonner ce jour-là à Mordelles. La réponse n'est pas tout à fait celle que souhaitait leur prudence, car on leur envoie l'ordre de marcher de l'avant, de se porter sur Maxent, à mi-chemin entre Plélan et Baulon, et de s'entendre avec la garde nationale de Plélan pour attaquer ensemble le village de Baulon.

Avant même qu'on ait pu se mettre en route dans la direction de Maxent, arrive une lettre éplorée des autorités de Plélan; elles sont, disent-elles, menacées de l'arrivée des brigands pour le soir même, et implorent le secours de leurs frères de Montfort. Ceux-ci suivent donc la grand'route, gagnent Plélan, pour y apprendre, à leur arrivée, que l'ennemi, loin de marcher sur ce bourg, s'est dirigé sur Maure et Guer, qu'il a effectivement atteint le même soir<sup>11</sup>.

10. Lettre de Dubois-Crancé au Comité de Salut public, du 17 floréal, déjà citée. Pour forcer les déserteurs à rejoindre, il fait emprisonner leurs parents.

11. Autant qu'on peut le présumer, l'intention de Puisaye était de montrer

Le lendemain matin, 14 floréal-3 mai, nouveau renseignement : les Chouans sont, dit-on, en train de faire cuire du pain au Tertre. Immédiatement, Doré et Le Breton conçoivent le projet d'aller les surprendre dans cette opération paisible, et de leur enlever leurs vivres, de sorte qu'au lieu de partir pour Maxent, comme convenu avec le général Sabatier, les deux stratèges du district de Montfort se dirigent de Plélan sur le Tertre <sup>12</sup>.

Il n'y a pas trois lieues de Plélan au Tertre, et la colonne de Montfort, renforcée du contingent de Plélan, a fait à peine la moitié du chemin qu'un nouveau renseignement arrive : le gibier qu'on chasse s'est de nouveau envolé, et l'ennemi est maintenant à Beignon, sur la grande route de Lorient.

Les royalistes y sont, en effet; ils y ont été reçus à bras ouverts. A leur arrivée, les habitants ont abattu l'arbre de la liberté, et on en a jeté les morceaux dans un feu de joie autour duquel la population féminine et enfantine se met à danser en rond. La troupe royaliste se garde cependant, et voici qu'on signale l'approche des Bleus : c'est la colonne de Montfort, qui, ayant rejoint la grande route, arrive par l'est du village.

Ici, il n'est rien de mieux que de laisser la parole au citoyen Le Breton, qui a rendu compte au district de Montfort, avec beaucoup de franchise, de ce qu'on ne peut guère appeler une bataille, ni même une escarmouche.

« Arrivés au grand chemin, à deux portées de fusil à peine de Beignon, le citoyen Doré, à la tête de la cavalerie com-

ses forces sur les confins du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, dans cette région de Campénéac-Beignon-Paimpont, où il avait trouvé ses premiers refuges neuf mois plus tôt, et où il avait, dès cette époque, noué des intelligences, puis de faire, si possible, la liaison avec un gros rassemblement royaliste qui lui était signalé dans la forêt de Maulac. (Mémoires, II, 424).

<sup>12</sup>. Les « lieux dits » Le Tertre sont nombreux dans la région. Mais comme, de Guer, Puisaye va à Beignon, il ne peut guère s'agir que de celui qu'on trouve sur la carte de Cassini, comme sur notre carte au 1/80.000<sup>e</sup>, à un peu plus de 5 kilomètres au sud de Beignon, à la tête d'un vallon orienté nord-sud, descendant des landes de Coëtquidan. La carte de Cassini indique à proximité immédiate un moulin à vent, que la carte au 1/80.000<sup>e</sup> donne comme ruine.

posée de quelques gendarmes et gardes nationales à cheval, ordonna à l'infanterie de s'égailler des deux côtés, ce qu'elle fit; alors l'ennemi se présentant en bataille, le citoyen Doré cria à toute la troupe : Allons, mes amis, crions maintenant : Vive la République! et faites feu sur l'ennemi, tandis que nous allons fondre dessus.

» Il cria plus de dix fois de faire feu; les hommes des campagnes qui composaient une grande partie de la troupe ayant eu peur, ont crié de leur côté : « Nous sommes tous morts! »; et ont commencé à fuir. Cette fuite précipitée a entraîné la déroute des deux colonnes, nonobstant les invitations du citoyen Doré qui leur criait de toutes ses forces de se rallier, ce qu'il ne put jamais parvenir à leur faire faire, nonobstant la contenance la plus ferme et la plus brave. Désespéré de ne pouvoir fondre et hacher les scélérats qui tenaient la contenance la plus ferme, et ne voulant pas sacrifier sa petite cavalerie et le petit nombre de braves gens d'infanterie éparpillés et battant en retraite, il ordonne de se reposer sur Plélan où, arrivé, et voyant qu'il était impossible de garder ce poste, sachant d'ailleurs qu'il n'y avait point derrière lui de troupe sur qui se retirer, nous arrêta-tâmes de rentrer à Montfort et de faire notre rapport <sup>13</sup>. »

Telle fut la peu héroïque campagne de la garde nationale de Montfort, évidemment composée de gens qui marchaient sans le moindre enthousiasme, et sans doute à contre-cœur.

La troupe de Doré était loin d'être aussi isolée que le prétend le citoyen Le Breton pour excuser ce recul éperdu de 25 kilomètres : quatre cents hommes du 3<sup>e</sup> bataillon de Loir-et-Cher, détachés de la colonne Lacombe, venue du Morbihan, avaient déjà pris contact avec les chouans vers Maure, et les avaient suivis dans la direction de Beignon, ramassant des trainards et les fusillant; quant aux colonnes

13. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L. District de Montfort, ancienne cote 9 M 62. Rapport du citoyen Le Breton, Montfort-la-Montagne, 15 floreal an II.



de Sabatier et de Hazard, elles ne pouvaient être bien loin de Plélan.

La nouvelle de la panique de Beignon, bataille sans morts, avait été cependant rapidement rapportée à Rennes, par le courrier de la malle-poste de Lorient qui, par précaution, avait cru devoir faire demi-tour <sup>14</sup>.

Sur cette nouvelle, l'Etat-major de Rennes expédie un renfort sous la forme d'un bataillon de « grenadiers réunis » qui part pour Mordelles et Plélan.

Puisaye, dont le service de renseignements fonctionne beaucoup mieux que celui de l'adversaire, sent alors qu'il va avoir affaire à forte partie, et qu'il est temps de songer à rétrograder. Aussi bien, les chouans du Pertre commencent à demander à revenir chez eux, promettant d'ailleurs de répondre au premier appel. Dès la fin de la journée du 14 floréal-3 mai, il a quitté Beignon, et s'est installé « sur une montagne rocheuse et escarpée, que borde la forêt de Paimpont, à un quart de lieue de Beignon, et qui est séparée de la plaine par des ravines où coulent plusieurs ruisseaux, à travers des rochers qui la rendent presque inaccessible de ce côté <sup>15</sup> ».

Cette description précise correspond très bien à la pente, en effet très escarpée, qui forme le flanc Nord de la vallée de l'Aff, au nord de Beignon, aux environs de la route de Beignon à Paimpont et à Concoret.

Le chef de brigade Lacombe, qui arrive à Beignon après le départ des royalistes, les voit campés sur cette position, qu'il qualifie d'« imposante ». La nuit survenant le dispense heureusement de soumettre le courage de sa troupe à une dure épreuve, et de la lancer à l'assaut de ces escarpements rebutants; il fait bivouaquer sa colonne autour de la forêt, comptant attaquer à la pointe du jour. Mais les chouans se

14. Arch. Guerre. B<sup>5</sup>, 17. Le général Rossignol au général Duquesnoy, Rennes, 15 floréal, an II.

15. Mémoires de Puisaye, II, 429.

sont encore une fois dérobés, grâce à la forêt et à l'obscurité, et arrivent le lendemain au village de Concoret.

C'est un dimanche, le 4 mai-15 floréal; Puisaye et ses hommes arrivent au moment où les habitants sortent de l'église : car, dans ces villages du Morbihan, très à l'écart des grands chemins et de l'agitation des grandes villes, l'exercice du culte a continué sans trop d'entraves. La population fait un excellent accueil aux nouveaux venus, les ravitaille, et les officiers municipaux de Concoret livrent avec empressement à Puisaye ce qu'il y a de fusils et de munitions dans le village!

Puis la marche de retour commence, marche d'ailleurs lente et non inquiétée, car les colonnes républicaines de Lacombe, de Hazard et de Sabatier, qui cependant ont fait leur jonction, ne suivent que de très loin, s'immobilisent même autour de Plélan et de Beignon <sup>16</sup>.

Les Chouans passent, sans s'arrêter, près de Montfort; on signale leur présence à Bédée le 16 floréal-5 mai, à La Mézière le 17. Là comme ailleurs, ils abattent les arbres de la liberté.

De Rennes, l'état-major de Rossignol <sup>17</sup> alerte le général Laborde, qui commande dans les Côtes-du-Nord, et le charge de barrer les routes du nord, il alerte aussi l'adjudant général Bouchotte, frère de l'ex-ministre de la guerre : Bouchotte, qui est à Saint-Aubin-du-Cormier, se portera à Liffré.

Pendant ce temps, la petite troupe de Puisaye continue sa route vers l'est par Saint-Germain-sur-Ille, dépasse ainsi le méridien de Rennes, et se rabat vers le sud-est, dans la direction de Vitré et du Pertre. Elle atteint ainsi Saint-

16. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17. Le chef de brigade Lacombe au Comité de Salut public, Josselin, 20 floréal an II.

17. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17. Rossignol à Laborde et à l'adjudant général Bouchotte, Rennes, 16 floréal an II. Rossignol lui-même est — bien tardivement — destitué à ce moment d'un commandement qu'il était incapable d'exercer. L'arrêté du 8 floréal du Comité de Salut public, contre lui et contre son chef d'état-major Hazard est ainsi exécuté en pleine opération.

Sulpice-l'Abbaye, à la lisière nord-ouest de la forêt de Rennes.

Encore en pleine nuit, à deux heures du matin<sup>18</sup>, le 18 floréal-7 mai, ses premiers éléments débouchent à la lisière opposée, à peu près à une bonne demi-lieue de Liffré. Puisaye espère sans doute, à cette distance du village, et à cette heure matinale, pouvoir passer sans encombres, traverser la grande route de Rennes à Fougères, et faire ainsi rentrer ses chouans dans le district de Vitré, où ils sont presque chez eux.

Mais, depuis sept à huit jours que dure la randonnée royaliste, les républicains ont rameuté un peu plus de troupes, et sur la nouvelle de l'arrivée des chouans à Saint-Sulpice, une colonne, commandée par le général Damas, est partie de Rennes dans la journée du 17 floréal. Elle a traversé la forêt de Rennes par une marche de nuit hardie, et est venue s'aligner en embuscade, face au sud, dans la lande qui s'étend au nord-est de la forêt, derrière la levée du chemin de lisière par lequel doit arriver l'ennemi<sup>19</sup>. Il est minuit quand la troupe est en place, et Damas a encore le temps d'aller à Liffré prévenir Bouchotte et lui demander de rabattre les chouans sur lui, si c'était nécessaire.

Les premiers éléments des royalistes arrivent et se heurtent aux sentinelles du détachement de Damas, qui donnent l'alerte. Puisaye, trouvant ainsi la route barrée, essaie de passer au nord, par les landes de Beaugée, mais ses hommes sont alors violemment attaqués par le 4<sup>e</sup> bataillon du Haut-Rhin, mis en place par Bouchotte. Du compte rendu du général Damas, comme du récit de Puisaye, il résulte que le combat de Liffré a été un échec sérieux pour les royalistes, le premier de cette petite campagne, dont il marquait la fin. Les chouans y ont subi ce qu'ils appelaient

18. Rapport succinct de la chasse des Chouans vers Liffré le 18 floréal an II, par le général Damas et l'adjutant général Le Roux. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17.

19. Actuellement chemin de Saint-Sulpice à la halte de la Quinte, sur la route de Rennes à Fougères.

une déroute, caractérisée surtout par une fuite rapide et dispersée, après laquelle le rassemblement est dissous temporairement. Cependant le plus grand nombre d'entre eux réussit à gagner l'abri relativement proche de la forêt de Sevailles, puis à rentrer par petits groupes dans les abris du Pertre<sup>20</sup>.

La randonnée circulaire autour de Rennes a ainsi duré une dizaine de jours. Si elle n'a eu pour les royalistes aucun autre résultat que celui de leur donner un peu de cohésion et de confiance en eux-mêmes, elle a toutefois fort inquiété les autorités républicaines. Avec la supériorité numérique dont elles disposaient, avec les facilités de manœuvre que leur donnait la répartition originelle de leurs forces, on peut trouver qu'elles ont mis bien longtemps à ne pas détruire la petite colonne de Puisaye.

Car dispersée, amoindrie, elle n'a pas été anéantie, malgré toutes les rodomontades d'un Rossignol ou d'un Vachot : avant la fin du mois de Floréal, Moulin, qui a succédé à Rossignol dans le commandement de l'armée des côtes de Brest, écrira encore au Comité de Salut public que « dans les départements de Mayenne et d'Ille-et-Vilaine, les troupes sont jour et nuit après ces scélérats, qui sont épars çà et là par bandes depuis 25 jusqu'à 300...<sup>21</sup> ».

20. On s'est servi pour l'histoire de la marche circulaire de Puisaye autour de Rennes du récit de Puisaye lui-même (Mémoires, II, 396 à 445), et surtout des documents républicains cités, trouvés aux Archives de la Guerre et aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Parmi ces documents, la lettre de Dubois-Crancé du 17 floréal donne un résumé substantiel et exact de la marche de la colonne royaliste; les rapports de Le Breton, Lacombe, Damas, etc..., ont fourni les détails des diverses journées, et ont permis de préciser les dates que Puisaye ne donne pas. A ce propos, on doit signaler l'erreur importante commise par Créteineau-Joly (Histoire de la Vendée militaire, 4<sup>e</sup> édition, tome III, pages 159 et suivantes) : il place la petite campagne de Puisaye du 26 mai au 5 juin 1794, commettant ainsi une erreur d'un mois à peu près. Créteineau-Joly semble avoir beaucoup travaillé sur la foi de renseignements verbaux ou écrits communiqués par des gens qui avaient connu certains survivants des guerres de l'Ouest, mais il n'a jamais procédé à la critique et à la vérification de ces renseignements, et il ne faut, en général, accepter ses récits que sous réserve d'un contrôle serré. En l'espèce, les dates sont trop bien fixées par les documents d'archives pour qu'on puisse avoir la moindre hésitation.

21. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17. Moulin au Comité de Salut public, Rennes, 29 floréal an 2.

Combien furent tués ou pris dans cette déroute de Liffré où les vainqueurs ramassèrent sur le champ de bataille une soixantaine de fusils, des sabres, et aussi, ajoute la relation de Damas, des « bons dieux d'argent, des chevaux, des bâtons, des chapeaux?... ».

Cette même relation dit qu'on détruisit dans cette journée trois à quatre cents brigands, mais le général en chef Moulin réduit modestement les pertes royalistes à cinquante tués et quinze prisonniers. Il est ainsi assez près de compte avec son adversaire Puisaye, qui évalue dans ses Mémoires le nombre de ses disparus à une quarantaine.

Parmi les prisonniers, il en est deux dont il faut faire mention spéciale.

Le 19 floréal-8 mai, un officier royaliste, ex-noble, ramassé grièvement blessé, est amené au moulin de Sérigné<sup>22</sup> devant le chef de bataillon Croiseau, du 8<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Oise. Sans vouloir donner aucune indication sur sa propre personnalité, le blessé rapporte qu'il y a bien eu, en effet, « un projet de prendre Rennes il y a eu mardi huit jours, 10 floréal (*sic*) »; des troupes à cheval devaient se réunir à une partie des canonniers qui auraient entouré les pièces et livré une porte ».

Quand Croiseau eut ainsi arraché ces pauvres renseignements au malheureux, mortellement atteint d'un coup de feu qui lui avait traversé les intestins, il le fit fusiller, non sans avoir fait relire devant ce moribond sa déclaration. Coup de grâce, ou plutôt stricte observance des atroces coutumes de la guerre civile<sup>23</sup>?

La veille de la malheureuse déroute de Liffré, c'est-à-dire le 17 floréal-6 mai, dans la soirée, Jacques Focard, l'ami

22. Sérigné, hameau à 2.500 mètres environ au sud-est de Liffré (Ille-et-Vilaine).

23. Rapport de Croiseau, 20 floréal an II, transmis par le général Moulin au Comité de Salut public le 21 floréal. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17. SAVARY (*Guerre des Vendéens et des Chouans*, III, 528) a donné un extrait du rapport de Croiseau, transmis par Moulin, mais il s'est bien gardé de reproduire l'effroyable épisode de l'exécution du moribond.

dévoué, le compagnon de Puisaye des premières heures de lutte, était parti en avant avec Laurent, le domestique du général, pour tâcher d'assurer le ravitaillement de la journée du lendemain. Ils étaient entrés dans une métairie proche de Liffré où, accablés de fatigue, ils s'étaient endormis. Des paysans avaient profité de leur sommeil pour s'emparer de leurs armes, sans toutefois leur faire aucun mal. Cependant, un peu plus tard, une patrouille d'un des bataillons de ligne en marche dans la région, envahit la ferme, et surprend les deux royalistes qui, privés de leurs armes, ne peuvent faire aucune résistance. Laurent, toutefois, réussit à s'échapper, et plus heureux que Focard, parvient, au bout de quelques jours, à rejoindre Puisaye, auquel il fera connaître la capture de son ami.

Focard est emmené à Rennes, et il est écroué à la prison de la porte Marat (porte Saint-Michel), le jour même, 18 floréal, où ses amis se font disperser par les troupes républicaines.

On ne perd pas de temps, à la Commission militaire révolutionnaire de Brutus Magnier : dès le soir, ce jeune terroriste se fait amener Focard dans la salle du ci-devant présidial, et lui faire subir, sans désespérer, et en audience publique, un interrogatoire serré. Focard répond avec simplicité et franchise, en ce qui le concerne personnellement, ne dissimulant ni ses opinions royalistes, ni ce qu'il a fait depuis qu'il a quitté, voici bientôt un an, Caen et l'armée départementale. Mais il se garde de dire quoi que ce soit qui puisse compromettre la sécurité de Puisaye, celle de ses compagnons, ou encore aucun de ceux qui leur ont donné l'hospitalité ou qui ont rendu quelque service à la cause.

Confronté avec Hubert Villambre, ce personnage à double face dont on a parlé antérieurement, il le reconnaît et en est reconnu, mais il se refuse, par contre, à reconnaître le ménage des fermiers de Pont-Briand, les Prioul, chez qui il avait logé avec Puisaye, lors de son entrevue avec le même Villambre.

Ce seul interrogatoire aurait sans doute suffi à l'envoyer dès le lendemain à l'échafaud, si la Commission militaire révolutionnaire n'avait dû se soumettre, d'ailleurs tardivement et de fort mauvaise grâce, à la loi du 27 germinal an II, qui, donnant au tribunal révolutionnaire de Paris — celui de Fouquier-Tinville — compétence exclusive pour tous les crimes de contre-révolution commis dans la France entière, supprimait les institutions analogues créées dans les départements par la fantaisie des représentants en mission.

Sur les réclamations de Magnier, le député Laignelot ordonne, très illégalement, par son arrêté signé à Laval le 11 prairial-30 mai, la continuation des opérations de la Commission <sup>24</sup>.

Le surlendemain 13, on traduit devant elle Focard, en compagnie d'un prêtre réfractaire, l'abbé Bourgerie, curé d'Orgères, et de Jean Jouault, ce correspondant local de Puisaye dont on a parlé en même temps que des Prioul.

De nouveau, un bref interrogatoire, puis, presque de suite, intervient le jugement, dont le début et la fin méritent d'être reproduits, pour permettre au lecteur d'apprécier les façons dont Brutus Magnier usait vis-à-vis de ses victimes.

« Quand le peuple français, trop longtemps calomnié, déclare à tout l'univers qu'il reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, que le seul vrai et légitime culte sont (*sic*) les vertus, peut-on ne pas frémir de rage de voir des contre-révolutionnaires, des royalistes, donner pour excuse de leurs forfaits leur attachement à une religion imbécile et barbare <sup>25</sup>, et oser dire qu'un Etat ne peut se passer de maître, que telle est la volonté de Dieu, que les rois (disent-ils) représentent sur la terre. Tels sont les dégoûtants

24. Elles furent de nouveau suspendues le 17 prairial, sur rappel à l'ordre donné à Laignelot par le Comité de Salut public (WALLON, *Les représentants en mission*, II, 23).

25. Tels sont les sentiments de haine et de mépris envers la religion catholique qu'inspire au pur jacobin Magnier le célèbre décret du 18 floréal an II, rendu sur le rapport de Robespierre (reconnaissance de l'existence de l'Être-Suprême).

propos que tiennent, même en présence du tribunal, les nommés Bourgerie, Jean Jouault, Jacques Focard... »

En ce qui concerne spécialement ce dernier, le jugement<sup>26</sup> — si l'on peut appeler ainsi un texte qui paraît issu de la plume d'un pamphlétaire grossier et ivre de haine — rappelle qu' « il fut intimement uni avec le monstre de Wimpfen... après le désastre de la force départementale, vint cacher sa honte dans le bois, et fut le troisième chef des chouans<sup>27</sup> sous le simple nom de Jacques, place qu'il occupa pendant huit mois d'une manière digne de ces brigands, autorisant partout et commettant le vol et le pillage, et cherchant par tous les moyens possibles à rompre l'unité de la République, et rétablir la royauté... ».

Les trois accusés eurent devant leurs juges une attitude courageuse et fière, puisque le jugement relève ensuite « qu'ils ont mis le comble à leurs forfaits en criant : « Vive le Roy et la bonne religion! » La commission, de son côté, mit le comble à la cruauté et à l'indécence de ses opérations en ordonnant « qu'avant l'exécution, les livres pieux, chapelets, reliquaires et autres ordures (*sic*) trouvés sur eux et d'autres, soient brûlés devant eux, au pied de l'échafaud...<sup>28</sup> ».

A trois heures de l'après-midi, ce 13 prairial-1<sup>er</sup> juin, les trois condamnés étaient conduits à l'échafaud sur la place de l'Égalité, en présence de Brutus Magnier. Ce gamin, aux instincts féroces et cruels, tenait à jouir du spectacle sanglant de l'exécution de ses victimes<sup>29</sup>.

Puisaye ne tarde pas à apprendre la triste fin de son cher compagnon; c'est en vain qu'il a imaginé diverses tentatives

26. Il s'agit bien du jugement, et non, comme on pourrait le croire, de l'acte d'accusation.

27. Les deux premiers étaient Puisaye et Leroy.

28. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L. Commission militaire révolutionnaire Brutus Magnier, deuxième registre des jugements, art. 208.

29. C'est lui-même qui le note régulièrement, de sa main, sur le registre de la commission « ...les condamnés ci-dessus ont été exécutés en ma présence... »



pour le délivrer pendant le répit causé par la suspension de la commission : « Je me sacrifierais moi-même pour délivrer un ami bien cher », écrit-il à M<sup>me</sup> de Gouyon dans cet intervalle<sup>30</sup>. Et il faut que la douleur de la capture et de la mort de Focard ait été bien vive chez lui, car, après neuf ans écoulés, il en reparle dans les Mémoires avec une émotion visible, qui ramène sous sa plume la pensée qu'il a exprimée à M<sup>me</sup> de Gouyon<sup>31</sup>.

Après la déroute de Liffré, les royalistes armés se dispersent; la plupart des chefs regagnent leurs cantonnements antérieurs sans être inquiétés, grâce aux intelligences créées un peu partout.

Puisaye lui-même s'en retourne à son refuge des Renardières, à Saint-Malo-de-Phily<sup>32</sup>. Aucune de ses liaisons n'est rompue, et même, par l'intermédiaire de Jarry, un de ses lieutenants, il les renforce du côté du Morbihan.

Un grand mois à peu près va s'écouler dans une tranquillité relative, que Puisaye va mettre à profit pour étendre et perfectionner son organisation. Et c'est vers la fin de cette période qu'il va recevoir une visite dont l'influence sur la suite de ses projets sera considérable. On a déjà eu l'occasion de citer le nom du chevalier de Tinténiac, qui au mois d'août de l'année précédente, était passé d'Angleterre en Vendée, puis était revenu à Londres, rapportant après une expédition féconde en incidents, les demandes de secours des royalistes vendéens, en même temps que les renseignements désirés par le gouvernement britannique.

Le 11 mai-22 floréal, l'abbé Cercleron, qui avait suivi à

30. Lettre saisie et citée dans l'interrogatoire du chouan Dorat devant le Comité de surveillance de Rennes, 30 prairial an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17, pièce envoyée au Comité de Salut public par le représentant Alquier).

31. « J'aurais donné ma vie pour sauver celle de ce précieux ami ». (*Mémoires*, II, 444).

32. La veuve Jouannis, locataire des Renardières et hôtesse de Puisaye, dit dans son interrogatoire du 24 messidor qu'elle loge Puisaye depuis environ deux mois, ce qui fixe la date de son retour entre le 20 et le 25 floréal. Il est donc revenu à peu près directement de Liffré à Saint-Malo-de-Phily. (Arch. Guerre B<sup>5</sup>, 17, copie de l'interrogatoire de la veuve Jouannis devant le Comité de surveillance de Rennes).

Gevezé le détachement royaliste laissé par Puisaye dans ce village sous les ordres du chevalier de Chantreau, y rencontre Tinténiac, lequel vient de débarquer encore une fois, chargé d'une nouvelle mission pour la Vendée, porteur de lettres du comte d'Artois, des ministres anglais, qui contiennent des promesses de secours<sup>33</sup>. Il doit, à son retour, rapporter avec l'exposé des désirs des insurgés, les renseignements qui permettraient de leur faire passer renforts, armes et munitions.

Puisaye avait dû passer le 5 ou 6 mai au plus tard à Gevezé, dans sa marche de retour au nord de Rennes. Tinténiac l'avait donc manqué de peu. Mais l'abbé Cercleron et le chevalier de Chantreau sont là pour lui raconter la première partie de l'expédition à laquelle ils viennent de prendre part.

Tinténiac, qui a besoin d'envoyer en Angleterre les premières nouvelles de son voyage, engage vivement l'abbé à passer la Manche. Le 14 mai-25 floréal, ils partent ensemble pour Romillé, à deux lieues à l'ouest de Gevezé, puis se séparent. Tinténiac se dirige vers le Poitou, tandis que l'abbé Cercleron se cache huit jours à Saint-Julien, « dans du foin, d'où il ne sortait que la nuit », huit autres jours dans les mêmes conditions pénibles à Saint-Coulomb, en attendant l'occasion favorable pour passer à Jersey, où il arrive enfin le 3 juin<sup>34</sup>.

Tinténiac, poursuivant sa route, parvient à rejoindre les chefs vendéens, et leur remet, à leur quartier général de Belleville, les précieux papiers dont il est chargé. Il assiste — le 6 juin — au combat de Challans, puis reçoit après le combat la réponse rédigée par les généraux vendéens<sup>35</sup>. De

33. C'étaient d'ailleurs seulement des copies de documents datant de l'année précédente (Mémoires de Poirier de Beauvais, 293).

34. Journal de M. Cercleron, déjà cité. (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

35. Les ennemis de Puisaye qui, par esprit de coterie, ont fréquemment tenté d'exalter Charette et les Vendéens au détriment de Puisaye et des Chouans, ont bien souvent taxé ce dernier d'exagération; ils ont prétendu qu'il avait grossi à plaisir le nombre de ses partisans pour se donner de l'importance. Que dire alors de Charette et de ses amis, qui chargent

suite, il reprend la route du Nord, et, cette fois, va s'arrêter pour conférer avec Puisaye.

Le voyage de retour de Tinténiac est assez rapide, puisque sa rencontre avec le chef des insurgés bretons a lieu avant le 13 juin-25 prairial <sup>36</sup>.

Puisaye a rendu compte dans ses Mémoires <sup>37</sup> de ses entretiens avec le chevalier de Tinténiac, et l'on ne dispose à cet égard que des renseignements donnés par lui-même. Il semble bien avoir exprimé à son interlocuteur quelque surprise de l'attitude d'abstention des émigrés bretons réfugiés à Jersey, et singulièrement, de celle du marquis du Dresnay, désigné par les Princes pour succéder au marquis de La Rouerie dans le commandement des forces royalistes en Bretagne.

Tinténiac les excuse comme il peut, mais surtout engage Puisaye à venir exposer lui-même aux ministres britanniques l'état de ses forces, de ses ressources, de son organisation : « Une heure de conversation avec vous, lui dit-il, produira plus d'effet que des volumes de lettres ou de mémoires et que tout ce que pourrait dire l'intermédiaire le plus intelligent et le plus zélé ».

Puisaye accepte en principe, mais cependant, sans fixer de date : il veut d'abord prouver au gouvernement britannique que le parti organisé par lui est assez développé, assez solide pour inspirer sérieuse confiance.

Une occasion va se présenter de faire cette preuve : le Comité de Salut public médite, à ce qu'il croit savoir, un projet de débarquement et d'invasion dans les îles anglo-normandes. C'est là qu'il attend l'adversaire, avec l'intention

Tinténiac de dire aux Anglais que les armées vendéennes ont cent quatre-vingt mille hommes sous les armes ! Poirier de Beauvais, qui assistait aux conférences tenues en présence de Tinténiac, donne ce détail, et regrette d'ailleurs cette exagération, susceptible de porter à la cause des préjudices de toutes sortes. (Mémoires de Poirier de Beauvais, 294).

36. Interrogatoire de l'abbé Gautier du 20 messidor an II. (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L, Comité de surveillance de Rennes, série alphabétique de dossiers de suspects, dossier Gautier.)

37. *Mémoires*, II, pages 453 à 469.

de gêner tous ses préparatifs, et d'inquiéter tous rassemblements de troupes sur la côte, en courant au travers de leurs communications avec l'intérieur. Le parti du Roi agira ainsi, dit-il, « non comme stipendiaire, mais comme allié », auprès d'une Angleterre dont il protégera les établissements menacés.

L'évolution continue : Puisaye, imitant l'exemple de ses congénères vendéens, envisage maintenant nettement le concours de l'Angleterre. On l'avait vu en repousser poliment l'offre l'hiver précédent, n'y faire aucune allusion dans son manifeste du mois de mars. Pourquoi en vient-il, en juin, d'ailleurs bon dernier, à l'acceptation de cette alliance avec l'étranger ?

Il ne s'explique pas trop là-dessus dans ses Mémoires, car il veut — on a déjà eu l'occasion d'en faire la remarque — donner au lecteur l'impression que ses idées et ses convictions n'ont jamais varié.

Très certainement, les redoutables progrès accomplis par la Révolution dans l'œuvre des massacres légaux, l'accroissement effrayant du nombre des victimes quotidiennes du régime de la Terreur, aussi bien en province qu'à Paris, ont dû fortifier dans l'âme de Puisaye le désir ardent de mettre fin le plus tôt possible à une tyrannie aussi sanglante. Dans son entourage, chez les paysans bretons avec lesquels il est en contact, on sent la persécution locale se faire de plus en plus âpre et odieuse : la commission Brutus Magnier a, en quarante-cinq jours, du 4 germinal au 19 floréal, prononcé 117 condamnations à mort, contre 26 dans une égale période avant le 4 germinal<sup>38</sup>. La plupart des victimes de ces meurtres judiciaires font partie des classes les plus humbles de la population. De plus en plus, l'autorité républicaine traque les prêtres et traîne à la guillotine ceux sur lesquels elle peut mettre la main.

38. H. WALLON : *Les représentants du peuple en mission, et la justice révolutionnaire dans les départements*, II, 23. Brutus Magnier, malade, n'avait repris son poste que le 4 germinal.

La recrudescence de cette stupide persécution religieuse, plus que tout autre motif, aliène à la République l'esprit des catholiques populations bretonnes, et pour vaincre de tels oppresseurs, tous les moyens, tous les secours apparaissent maintenant bons à Puisaye et à ses amis : pour eux, combattre contre ceux qui tyrannisent la France n'est pas combattre contre la patrie, c'est vouloir la délivrer.

Tinténiac regagne la côte dans l'intention de s'embarquer pour Jersey où réside alors du Dresnay, commandant nominal des forces catholiques et royales de Bretagne, successeur officiel du marquis de La Rouërie. La côte est très surveillée et Tinténiac doit attendre six semaines l'occasion favorable : c'est seulement en août qu'il peut atteindre l'Angleterre<sup>39</sup>.

Ce retard diminue l'intérêt des renseignements qu'il a si péniblement recueillis, tant sur la Vendée que sur la nouvelle organisation bretonne créée par Puisaye. Mais sur celle-ci, on venait de recevoir à Jersey les détails rapportés par l'abbé Cercleron, et il faut sans doute qu'ils aient paru assez importants, puisqu'ils provoquent l'envoi d'un nouveau missionnaire. Les préventions ne manquent certainement pas à Jersey contre Puisaye, constitutionnel, monarchien, fédéraliste, et par surcroît Normand; mais on est bien forcé de constater cependant qu'il a su grouper des forces importantes sous son commandement, et, sous couleur d'une mission pour le Morbihan, on fait débarquer un messenger de confiance, le chevalier de Busnel, qualifié d' « envoyé des Princes français et du gouvernement britannique », porteur de lettres et d'instructions du marquis du Dresnay.

Busnel, rendu sur la côte, atteint Beignon, n'y trouve pas ceux qu'il cherche, et tente alors de rencontrer Puisaye.

39. Lettre de Tinténiac au Comité catholique et royal, Londres, 7 janvier 1795 (Lettre saisie, dans Savary, IV, 285). Du Dresnay a dû quitter Jersey pour l'Angleterre en même temps que Tinténiac, car sa présence est signalée à Londres les 11-12-13-14 août 1794. (Journal d'Olivier d'Argens, 2<sup>e</sup> édition, page 56).

En venant de la côte, les agents de la correspondance l'ont conduit auprès de Chantreau, dit Pierrot. Pierrot écrit immédiatement à son camarade Jarry, qui est à Baulon, pour le prier de faire passer de toute urgence deux lettres adressées « à Joseph », toutes deux datées du 7 juillet 1794-19 messidor an II; l'une est de Chantreau lui-même, annonçant l'autre, écrite par le chevalier de Busnel. Chantreau et Busnel demandent à Puisaye de se trouver à Baulon le lundi soir ou le mardi (soit le 7 ou le 8 juillet).

Toutes ces correspondances étaient dans un même paquet adressé à la veuve Hatais, qui tenait à Baulon la maison de correspondance. Mais le messenger de Chantreau, qui venait de Monterfil, à deux lieues au sud de Montfort-sur-Meu, s'était malencontreusement trompé, avait remis les lettres à une autre veuve Hatais, patriote, celle-là, qui avait porté le tout au comité de surveillance de Baulon. Le lendemain, elles étaient remises à Redon, à l'agent national du district, et à l'adjudant général Bouvard <sup>40</sup>.

Il faut bien que Puisaye, qui d'ailleurs avait quitté Saint-Malo-de-Phily le 5 juillet-17 messidor <sup>41</sup>, ait été avisé par quelqu'autre messenger de la présence de Busnel, car il a certainement eu avec lui une entrevue, dont on verra apparaître les résultats trois semaines après. Mais comment lui et ses amis ont-ils échappé au piège qui leur était certainement tendu à Baulon, dans quel endroit a pu avoir lieu la rencontre? C'est ce qu'on ne peut dire en l'absence de tout document.

Pendant que Puisaye se rend ainsi auprès du chevalier de Busnel, ses adversaires lui préparent un retour qu'ils espèrent tragique. L'adjudant général Bouvard, qu'on vient de nommer, a reçu récemment, et transmis au comité de surveillance de Rennes, une dénonciation en règle qui lui

40. Lettres interceptées, transmises en copies conformes par l'adjudant-général Bouvard, à Redon, au Comité de Salut public, 22 messidor an II. (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

41. Interrogatoire de la veuve Jouannis, déjà cité.

a été faite par « un scélérat de chouan », nommé Pierre Mériel, de la commune de Vern. Cet individu, dont on peut dire qu'il est resté scélérat en cessant d'être chouan, dévoile à Bouvard les cachettes de plusieurs prêtres réfractaires, l'abbé Crosson, curé de Corps-Nuds; les abbés Carillan, de Noyal, près Châtillon; La Tribonnière, recteur de Tous-saints; Gautier, recteur de Bruz. L'abbé Gautier, caché près de Cicé, a commis le crime abominable de dire, à Noël passé, la messe de minuit chez un nommé Rondel, dans son ancienne paroisse de Bruz <sup>42</sup>.

L'abbé Crosson et l'abbé Gautier sont bientôt trouvés et arrêtés. On les mène à Rennes pour subir un premier interrogatoire devant le Comité de surveillance, puis pour être traduits devant le tribunal criminel du département, qui remplace la commission révolutionnaire mise en sommeil <sup>43</sup>.

L'abbé Gautier est pris le 19 messidor-7 juillet, le jour même où l'on saisit à Baulon les lettres envoyées par Chantreau à Hatais, Jarry et Puisaye. Le lendemain 20, il est interrogé devant le Comité de surveillance de Rennes, et l'on regrette de constater qu'il n'hésite pas à répondre abondamment à toutes les questions qui lui sont posées. Il dit tout ce qu'il sait sur Puisaye, qui, jusqu'ici, s'est montré insaisissable pour les autorités républicaines; il indique la demeure actuelle du général royaliste « à Saint-Malo-de-Phily, dans une grande et belle maison près le presbytère, il y a dans la cour de cette maison qui est fermée de murs, une métairie. Il loge dans une chambre haute dont les fenêtres donnent sur la cour et le jardin... » Il dévoile la correspondance avec l'Angleterre, la visite de Tinténiac <sup>44</sup>; bref, les Bleus n'en ont jamais tant appris sur leur adversaire. Les réponses de Gautier sont immédia-

42. Arch. dép. Ille-et-Vilaine., série L, Comité de surveillance de Rennes, dénonciations (ancienne cote 9 M 28).

43. Ils ont été condamnés à mort et exécutés le 28 messidor an II.

44. Interrogatoire du prêtre Gautier, devant le Comité de surveillance de Rennes, déjà cité.

tement communiquées au représentant en mission Alquier, récemment arrivé <sup>45</sup>; qui aperçoit tout de suite le parti à tirer de ces renseignements inattendus. Alquier est déjà édifié sur l'importance des organisations de Puisaye, depuis qu'il a entendu les révélations du chouan Dorat <sup>46</sup>, et voici maintenant qu'on lui indique le repaire de cet adversaire insaisissable, dont la mort avait été déjà, et à faux, annoncée à la Convention par un de ses prédécesseurs. Vite, il faut se précipiter et lui mettre la main au collet. Une expédition sur Saint-Malo-de-Phily est décidée le soir même; Alquier en confie la conduite à un ardent patriote, le chirurgien André-René Valleray, commandant en second du bataillon de gardes nationales de Montgiron, ci-devant Châteaugiron. Valleray s'est déjà distingué en floréal : c'est lui qui a pris Jean Jouault et sa femme. Il aura avec lui Gilles-Louis Guérin, chef d'escadron de la gendarmerie nationale du Morbihan, et trois subalternes : le capitaine de gendarmerie Gautier, les citoyens Leroux, secrétaire du représentant du peuple, et Meslet, canonnier de la garde nationale de Rennes.

Tous partent le 21 messidor-9 juillet, de bon matin, pour Guichen, où ils requièrent un renfort de six gardes nationaux et de deux guides.

Puis, après avoir pris dans le bourg divers renseignements qui confirment les indications de l'abbé Gautier, les missionnaires se rendent avec leur suite au bourg de Saint-Malo-de-Phily, où leur premier soin est de cerner la maison suspecte, bien facilement reconnaissable.

<sup>45</sup>. Alquier doit compter au nombre assez petit des hommes de valeur du personnel conventionnel. Relativement modéré, puisqu'au procès de Louis XVI, il n'avait voté pour la mort que sous condition expresse de sursis jusqu'à la paix, d'une intelligence beaucoup plus ouverte que celle d'un Esnue-Lavallée ou d'un Laignelot, on le verra bientôt apprécier avec beaucoup de justesse le danger royaliste en Bretagne. Plus tard, sous le Directoire et sous l'Empire, il rendra d'éminents services dans d'importants postes diplomatiques.

<sup>46</sup>. Interrogatoire de Dorat (Jean-Léonard), devant le Comité de surveillance de Rennes, en présence du représentant Alquier, le 30 prairial an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17, en copie conforme envoyée par Alquier).



Ils frappent à la porte, qui reste close, car ni la veuve Jouannis, la maîtresse du logis, ni Perrine Dandin, sa servante, ne sont là. On perd un peu de temps à les envoyer chercher, mais bientôt arrive la veuve qui ouvre les portes, tout en protestant qu'on ne trouvera rien chez elle.

C'est vrai, qu'on n'y découvre point Puisaye, mais on déniche cependant une jeune fille d'environ vingt ans, qui dort, ou fait semblant de dormir, la citoyenne Rengervé, fille du vieux ci-devant, propriétaire des Renardières<sup>47</sup>. « Pourquoi, lui demande-t-on, n'avez-vous pas ouvert quand nous avons frappé? — C'est que je suis arrivée ce matin seulement de Pipriac, je m'étais couchée et je dormais si bien que je ne me suis réveillée qu'en entendant la citoyenne Jouannis ouvrir les portes. »

On fouille partout, la maison est vide, mais on fait main basse sur cinq porte-manteaux — on trouvera dans l'un d'eux tous les documents déjà cités et utilisés — découverts dans un réduit<sup>48</sup>; on y joint un sabre et deux paquets de cartouches de calibre. Ce sont là des objets compromettants, qu'on met sous le nez de la veuve, en la sommant de dire où est Puisaye.

« Monsieur Joseph est parti depuis quatre jours<sup>49</sup>, finit-elle par répondre, mais je ne sais pas où il est allé... » On insiste sans pouvoir tirer d'elle une indication positive. Cependant, elle consent à dire qu'il doit rentrer dans la

47. Puisaye, qui ne la désigne que par une initiale, dit qu'elle était extrêmement dévouée à la cause royaliste, « elle ne connaissait ni fatigues ni dangers ». Il ajoute qu'un de ses frères était mort sur l'échafaud : il s'agit de Hyacinthe-Jean-Marie Rolland de Rengervé, ex-vicaire de Saint-Sauveur à Rennes, condamné à mort le 27 frimaire an II par la Commission militaire de Rennes, comme prêtre réfractaire (PRUDHOMME, *Dictionnaire des individus condamnés à mort pendant la Révolution*, II, 350).

48. On voit encore dans le mur de l'escalier des Renardières des niches qui devaient être fermées par des portes, et qui pouvaient servir de cachettes.

49. Dans son interrogatoire à Rennes, elle dira la même chose : « ...il est parti le 17 de ce mois (messidor, samedi 5 juillet), à onze heures du soir... » Puisaye avait dû recevoir l'avis du passage de Bushel par une autre voie que celle de Chantreau; il avait dit à la veuve qu'il rentrerait « le lundi ou le mardi au plus tard ». Le 21 messidor, on était au mercredi, elle était donc bien fondée à l'attendre dans la soirée.

nuit, et, pour calmer ses visiteurs, évidemment très irrités, très vexés d'avoir manqué la bonne prise qu'ils espéraient rapporter à Rennes, elle leur promet de leur livrer le soir même celui qu'ils sont venus chercher.

Le secrétaire Leroux part avec une bonne escorte pour Guichen, pour mettre les porte-manteaux en lieu sûr. Le reste de la troupe républicaine s'installe dans la maison, pour y dresser une embuscade.

Toutes les portes et les fenêtres sont fermées, sauf celles qui donnent sur le pré, derrière la maison : il ne faut pas fermer celles-là, a dit la veuve Jouannis, car c'est de ce côté-là qu'ils doivent rentrer... On attend... la nuit est venue, la maison est sans lumière, le silence de la campagne est profond, et nos gens, sans doute tapis à l'affût dans la grande salle du rez-de-chaussée, se gardent bien de le troubler. L'attente de la minute inconnue où va se jouer le drame est certes profondément énervante pour tous les acteurs...

Dix heures arrivent : tout à coup, le chien aboie à force. Nul doute, c'est Puisaye et ses compagnons qui rentrent, ou, si ce n'est eux, c'est quelque scélérat de leur espèce. Valleray, Guérin et leurs hommes se portent immédiatement aux fenêtres et aux portes.

Mais quelqu'un les a devancés : la veuve a disparu, et trois ou quatre minutes s'écoulent sans que les Bleus s'aperçoivent de cette fuite.

Puis, plus rien... personne ne se présente pour tomber dans la souricière, et si le silence de la nuit est de nouveau troublé, ce ne peut être que par les imprécations du citoyen Valleray et de ses compagnons.

Le coup est, en effet, manqué, et l'on devine ce qui s'est passé : la courageuse femme, sautant par la fenêtre ouverte sur le pré, a couru prévenir les arrivants et leur a ainsi sauvé la vie.

C'est une maigre consolation pour Valleray et Guérin que

d'emmener, en se retirant le soir même à Guichen, Mademoiselle de Rengervé, et une vieille femme, arrêtée parce qu'elle est la mère d'un certain Georges, qui sert de domestique à Puisaye. Qu'est ce pauvre gibier à côté du colosse de plus de six pieds, dont on espérait pouvoir faire contempler au peuple de Rennes la gigantesque silhouette apparaissant en haut des marches de l'échafaud de la place de l'Égalité?

Le lendemain, 22 messidor-10 juillet, ils reviennent avec le juge de paix pour faire apposer les scellés sur les portes et fenêtres des Renardières, et, accompagnés d'un détachement armé, fouillent sans résultat toutes les maisons de Saint-Malo-de-Phily<sup>50</sup>.

Au moment où il avait ainsi failli être surpris, Puisaye était accompagné de l'ex-colonel Leroy, l'ancien député de Bayeux, et de Georges, le domestique dont il vient d'être parlé. Dès l'alerte donnée par la veuve ils avaient pu se rejeter rapidement dans le bois du parc du château de la Driennais, dont la lisière est toute proche, à l'ouest, du pré des Renardières. Par ce parc, puis par les landes, ils avaient gagné à quelque distance au sud, le château isolé de la Gaudinelais, où l'on a déjà dit que les dames de Virel avaient aménagé une cache<sup>51</sup>.

Laissons-les se morfondre dans les profondeurs de leur refuge pour voir ce que devient celle qui les a sauvés.

Après leur chasse infructueuse du 22 messidor dans Saint-Malo-de-Phily, les missionnaires d'Alquier se contentent de menu fretin : ils arrêtent au hasard le père de Georges et l'intendant du château de la Driennais, dont les nobles propriétaires, les du Bouëxic, sont, pour l'instant,

50. Tout ce récit d'après le rapport des citoyens Valleray et Guérin, Rennes, 23 messidor an II (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L, Comité de surveillance de Rennes, série alphabétique de dossiers de suspects, dossier Jouannis).

51. Déclaration de Leroy, jointe à la lettre des représentants Boursault, Bollet et Ruelle, Rennes, 4<sup>e</sup> jour sans-culottide an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

retirés à la « Montagne du bon air »<sup>52</sup>; ils font enlever tout le mobilier, la lingerie et l'argenterie des Renardières, et, faute de pouvoir mettre la main sur le vieux M. de Rengervé, ils arrêtent à Pipriac un de ses domestiques, se vengeant ainsi sur des petits et des humbles de leur immense déconvenue.

La veuve Jouannis, après leur départ, était revenue à la Driennais, sans doute pour se rapprocher de son logis, et c'est là qu'on l'arrête : elle est conduite le jour même 23 messidor-11 juillet à Guichen, et de là à Rennes.

On la mène au Comité de surveillance, où elle est interrogée le 24 en présence d'Alquier, et on peut constater, par le procès-verbal de son interrogatoire, que, tout en avouant le séjour de Puisaye chez elle, qu'elle ne peut nier, elle se montre très réservée et évite de compromettre aucun de ceux avec lesquels Puisaye est en correspondance, ou qui le servent, et font ses commissions. Elle sait bien que Puisaye écrivait beaucoup, qu'il venait, dans la nuit, beaucoup de gens lui apporter des lettres et prendre les siennes, qu'il recevait fréquemment des lettres de Rennes et les papiers publics, mais elle ne connaît personne de tous ces visiteurs nocturnes. Sa servante les recevait, elle pourrait sans doute donner là-dessus des renseignements très étendus... Le malheur est que Perrine Dandin a disparu et a échappé aux recherches.

A la fin de l'interrogatoire, on la confronte avec l'abbé Gautier, dont les révélations causaient sa perte, et ils se reconnaissent parfaitement pour avoir dîné ensemble avec Puisaye, une quinzaine de jours avant. Mais l'attitude courageuse de la veuve a dû être une cruelle leçon pour le prêtre qui n'avait pas su, comme elle, garder une ferme discrétion...

L'abbé Gautier fut mené à l'échafaud peu de jours après, le 28 messidor-16 juillet. Louise Jouannis attendra plus

52. C'est le nom révolutionnaire de Saint-Germain-en-Laye.

longtemps : c'est seulement le 2 fructidor-19 août qu'on la verra comparaître devant la seconde commission militaire révolutionnaire de Rennes, la commission Frey-Vaugeois, avec Dorat, compagnon de Puisaye pris en prairial, et qu'on a sans doute gardé aussi longtemps en prison dans l'espoir de tirer de lui beaucoup de renseignements.

Louise-Charlotte Fredel, veuve de Paul Jouannis est déclarée convaincue d'avoir recélé chez elle des individus mis hors la loi, crime puni de mort par la loi du 23 ventôse an II : en conséquence, dit le jugement, elle sera livrée au Vengeur du peuple, pour être mise à mort dans les 24 heures. Le même jour, à 7 heures du soir, elle montait à l'échafaud en compagnie de Dorat<sup>53</sup>.

Puisaye, à ce moment, se préparait à passer en Angleterre, mais comme il n'a pu, ainsi qu'on le verra, arriver à s'embarquer que le 13 septembre, il paraît impossible qu'il ait ignoré le sort tragique de Louise Jouannis, et l'on s'étonne qu'il ne consacre dans ses Mémoires ni un mot à la triste fin de celle à laquelle il devait son propre salut, ni même une ligne à la nuit tragique de Saint-Malo-de-Phily. Sans doute, le souvenir de cette nuit de juillet 1794, où il avait failli terminer sa carrière, lui était désagréable, et il ne devait pas penser sans une tristesse amère à ces petits, à ces humbles, qui étaient morts pour lui. On eût aimé, cependant, à le voir accorder un souvenir ému au dévouement de Louise Jouannis, dont, seuls, les procès-verbaux républicains nous ont conservé le nom et l'histoire.

Privé désormais de son refuge de Saint-Malo-de-Phily, Puisaye va quitter cette région devenue dangereuse. Encore qu'il ait dû être passablement vagabond dans le cours des quelques semaines qui vont s'écouler avant son départ pour l'Angleterre, certaines indications permettent de croire

53. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L. Deuxième registre des jugements de la commission militaire révolutionnaire Frey-Vaugeois, n° 252, série E, registres des décès.

qu'il a transporté son poste de commandement dans la région au nord-ouest de Rennes. On lui connaît un refuge à Claye, chez les Perschais, « dans une petite maison voisine occupée par une fille ou des filles »; on sait aussi qu'il a logé en Irodouer chez un tailleur voisin du nommé, ou plutôt du surnommé Bat-de-la-Goule. Puisaye mange là chez une sœur de ce dernier, laquelle est du tiers-ordre, et a tenu les écoles. Irodouer est d'ailleurs une localité tellement sûre pour le parti que les chefs y peuvent aller en plein jour.

Puisaye est, dans cette région, sur sa ligne de communication avec la côte et avec l'intérieur; il dispose, à toute proximité, d'un commissionnaire éprouvé, Antoine Roulet, fermier du grand Balansac, proche Romillé : Roulet fait souvent le trajet jusqu'à la côte de Cancale<sup>54</sup>.

Des tâches importantes l'occupent d'ailleurs, en attendant que vienne le moment d'accomplir le projet de voyage en Angleterre convenu avec Tinténac. Sans connaître, faute de documents suffisamment nombreux, le détail de ses actions pendant les trois semaines qui suivent le drame de Saint-Malo-de-Phily, on peut noter qu'il a entrepris, vers la fin de cette période, un assez long voyage à travers son domaine, au cours duquel il écrit à son ami et confident, Louvart de Pontigny, dit Candide. Candide n'a pas toujours détruit aussi exactement que la prudence l'aurait exigé les lettres qu'il recevait de Puisaye, et, grâce à cette négligence, nous avons la bonne fortune d'en connaître deux de cette époque de la fin de juillet 1794.

Louvart est à Rennes, où il réussit à faire secrètement et discrètement toutes les commissions dont on le charge, comme aussi à recueillir bien des renseignements qui intéressent son chef. C'est ainsi que Puisaye lui demande aussi bien de renouveler ses abonnements aux journaux, que de lui faire passer une livre de gros tabac, un paquet de plumes

54. Déclaration de Leroy, déjà citée.

à écrire, des cartes de Bretagne par diocèses, deux ceintures nationales telles que les portent les volontaires, et un petit compas pour mesurer à l'échelle. Car il a perdu bien des objets utiles depuis que Valleray et Guérin se sont emparés de ses porte-manteaux.

Le 24 juillet, qui correspond au 6 thermidor du calendrier républicain, le voyage de Puisaye n'est pas encore fini, et les lignes qui suivent nous dépeignent ce déplacement comme une sorte de tournée d'inspection entreprise par lui pour relever le moral de ses partisans :

« ... C'est d'un lieu distant de quinze lieues de celui que j'occupais, que je vous écrivis hier, et que je vous écris encore aujourd'hui. A quelques jours d'ici, je serai encore plus loin. Plus les obstacles se multiplient, plus je dois redoubler d'activité et suppléer, autant qu'il est en moi, au défaut de courage ou de bonne volonté de mes agents dispersés. J'aurai tout vu par moi-même, et j'éprouve que ma présence a rassuré l'esprit public, atterré par la frayeur, et consterné par les faux bruits que l'on s'était plu à répandre. Aussi, ne désespérons pas! Dieu combattra pour nous; et si nous perdons d'un côté, nous gagnerons de l'autre! Il me semble que l'on péche trop par le défaut de confiance; tout le monde n'est malheureusement pas comme vous et moi : ce sont sans doute des grâces particulières. Remercions celui qui nous les donne et tâchons d'en faire part aux autres!...<sup>55</sup> ».

Quel optimisme robuste est celui de ce proscrit qui, dix fois peut-être depuis un an n'a échappé à la capture et à la mort que de justesse, et comme on comprend, en lisant cette lettre intime, adressée à un collaborateur de confiance, qu'il ait su inspirer quelques beaux dévouements à la cause qu'il a soutenue sans défaillance!

Puisaye, pendant sa tournée, a, de nouveau, rencontré le chevalier de Busnel, si même il ne l'a eu comme com-

55. Puisaye à Louvart de Pontigny (Candide), 24 juillet 1794. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L. Procès Louvart de Pontigny, lettres saisies, cote 53.

pagnon de route, car il transmet, en écrivant à Louvart, une demande de renseignements sur le sort de « Monsieur Bunelle (*sic*) de la Touche et de Mademoiselle sa sœur », qui ne peut émaner que du chevalier.

En tous cas, deux jours plus tard, le 26 juillet, Puisaye, Busnel et d'autres sont réunis en une conférence qui groupe, avec quelques officiers de Puisaye, des représentants d'autres groupements armés des divers départements bretons, en particulier du Morbihan. Sans qu'on puisse dire en quels lieux s'est tenue cette réunion, ni rendre un compte complet de ses travaux, on peut constater qu'elle a abouti à la rédaction d'une proclamation aux Français, et qu'elle a préparé l'organisation, sous un commandement unique, de toutes les forces royalistes de la province.

La proclamation a pour but d'appeler les Français sous les drapeaux de l'armée catholique et royale. Beaucoup plus brève que le long manifeste du 10 mars, reproduit dans la précédente étude, elle lui emprunte çà et là quelques membres de phrases, conservés textuellement, et elle en résume les parties principales pour aboutir à une sorte d'ordonnance en huit articles, dont le plus long, l'article III, définit les caractères auxquels on reconnaît les « rebelles » menacés de la peine de mort. Il y a là une énumération qui rappelle, *mutatis mutandis*, celle, trop fameuse, faite l'hiver précédent, par Chaumette, le farouche procureur de la Commune de Paris, à l'usage « des suspects ». L'immense et inoffensive foule des irrésolus, des indécis, est bien à plaindre, car si elle est suspecte, suivant la doctrine républicaine, elle est rangée parmi les rebelles suivant la proclamation royaliste!

Le manifeste du 10 mars faisait appel à la réconciliation des Français, et il avait des paragraphes empreints d'un grand libéralisme politique; la proclamation du 26 juillet, qui fait planer sur les « rebelles » une menace de mort, ne s'explique pas sur le régime futur de la monarchie restaurée.



On n'y trouve certainement plus l'expression de la pensée du seul Puisaye qui, pour aboutir à un document accepté par tous ses partenaires, a dû faire le sacrifice de partie de ses opinions personnelles, et il est permis de croire que cela a été fâcheux pour le succès de la cause royaliste, vouée à l'échec si elle avait pour but non déguisé un retour à l'ancien régime.

Quels ont été, avec Puisaye, les auteurs responsables de la proclamation du 26 juillet 1794?

Divers auteurs l'ont imprimée, tantôt complète, tantôt tronquée, en la faisant toujours suivre de la signature du *Comte Joseph de Puisaye, général en chef*, et de celles de quarante-trois officiers royalistes; ils l'ont vraisemblablement reproduite d'après des copies manuscrites ou des affiches imprimées, où figuraient les noms de tous ceux qui lui avaient donné leur adhésion <sup>56</sup>.

En réalité, le seul exemplaire manuscrit authentique et contemporain que renferment les archives porte les six seules signatures suivantes, tracées de la main même de chaque signataire :

- « Le comte Joseph de Puisaye, maréchal de camp;
- » Le chevalier de Chantreau, chef de division et officier de la Vendée;
- » De Blondel, officier de la Vendée et chef de division;
- » Berthelot, officier de l'armée de la Vendée et du Morbihan;
- » Le chevalier de Busnel, envoyé des Princes français et du gouvernement britannique;
- » Boulainvilliers, chevalier de Saint-Louis et officier du Morbihan <sup>57</sup> ».

56. Textes complets dans : Mémoires d'Olivier d'Argens, deuxième édition (1824), page 74, et dans Mémoires de Puisaye, II, pages 570 et suivantes. Textes tronqués dans : Savary, IV, 58-59 et dans Créteineau Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, III, 170.

57. Cet exemplaire a été saisi sur le cadavre du chevalier de Bédée, tué près de Romillé le 25 thermidor an II (12 août 1794). Il est venu à Paris, joint à une lettre d'Alquier au Comité de Salut public en date du 30 thermidor. La proclamation est conservée aux Archives nationales (AF II, 109.

Cela permet de penser qu'il y a d'abord eu, en petit comité, et en présence de Busnel, une réunion à laquelle assistaient, avec Puisaye et deux de ses officiers, deux officiers du Morbihan<sup>58</sup>.

Les jours suivants, de nouvelles réunions ont lieu, où se rendent des délégués de tous les noyaux de forces royalistes dont il s'agit de coordonner l'action, et dont les chefs avaient, jusqu'alors, paru garder assez jalousement leur indépendance. A côté des Morbihannais, viennent donc de jeunes chefs comme du Boisguy, de la région de Fougères, et Boishardy, qui opère dans les Côtes-du-Nord, entre Lamballe et Moncontour.

Il en sort une nouvelle organisation du parti : désormais, il y aura en Bretagne six commandements militaires principaux, commandements territoriaux, embrassant toute la région des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. L'ensemble sera sous les ordres de Puisaye, auquel on donne à partir de ce moment le titre de général en chef; Puisaye sera assisté d'un Conseil militaire, dont il aura la présidence.

Le Conseil militaire comprenait les chefs de divisions et de cantons, il devait être par conséquent assez nombreux,

plaquette 812); la lettre est dans le carton AF II, 411. Puisaye avait envoyé à Louvart de Pontigny un exemplaire de cette proclamation, avec les instructions suivantes : « Multipliez-en les copies, mais ne les remettez qu'en mains extrêmement sûres, qui les copieront et les répandront de la même manière ». Sur ces copies, on a fait, en août, des affiches imprimées, où l'on donnait à Puisaye le titre de général en chef, qui venait de lui être décerné par le Conseil de l'armée.

CHASSIN (*Pacifications de l'Ouest*, I, 8) a prétendu, à propos de cette proclamation, que Puisaye, l'ayant rédigée après le 9 thermidor, l'a faussement datée de la veille de cette journée, 26 juillet « pour faire croire que le grand événement de Paris n'y est pour rien ». Il n'y est en effet pour rien, car la lettre de Puisaye à Louvart qu'on vient de citer est du 29 juillet-11 thermidor, date à laquelle Puisaye ignorait comme tout le monde en Bretagne, ce qui venait de se passer à Paris. La réflexion de Chassin montre seulement à quel point la passion politique influence le jugement de certains historiens.

58. Dans la même réunion du 26, on avait établi et expédié plusieurs brevets d'officiers, et un brevet de commissaire civil de l'armée catholique et royale pour Louvart de Pontigny. Puisaye le lui envoie avec la proclamation dans la lettre du 29 déjà citée.

et il était certainement dangereux de le réunir souvent et au complet. C'est ce qui a dû motiver la création d'un organe plus restreint, dit Comité central de direction, représentatif du Conseil militaire, sorte de commission permanente qu'on verra fonctionner un peu plus loin.

Il faut ici insister sur un point particulier : beaucoup d'auteurs, et non des moindres, ont accusé Puisaye de s'être nommé lui-même général en chef et de s'être ainsi accordé un titre qui, dit-on, devait lui faire reconnaître la suprématie à laquelle aspirait son ambition; on a été jusqu'à ajouter que ce titre était d'ailleurs parfaitement vain, que les forces de Puisaye étaient inexistantes et qu'il ne se nommait lui-même général en chef que pour faire croire à la réalité de troupes imaginaires.

Or on a vu un peu plus haut qu'il avait, de sa main, joint à sa signature sous la proclamation du 26 juillet, le simple titre de maréchal de camp, correspondant au grade de général de brigade qu'il avait obtenu dans l'armée de Wimpfen. Ce n'est qu'un peu plus tard, dans des documents émanant du Conseil militaire, datés des 20 et 26 août qu'on trouve le titre de général en chef accolé au nom de Puisaye<sup>59</sup>. La nouvelle organisation, antérieure à ces dates, doit être des derniers jours de juillet, et avec elle, la collation du titre de général en chef conféré à Puisaye.

Ces constatations montrent bien que Puisaye a reçu très régulièrement l'investiture de tous les chefs de la chouannerie bretonne, en la présence et sous la sanction de celui qui était venu de Jersey, muni du titre d'envoyé des Princes français et du gouvernement britannique.

Aussi bien, nul parmi ceux qui l'entouraient ne pouvait lui être comparé sous le rapport des talents, des connaissances générales, de l'expérience politique et de l'aptitude au commandement. Il était le seul chef d'envergure qu'eût fait surgir, depuis la mort de La Rouërie, l'insurrection

59. On parlera un peu plus loin de ces documents.

bretonne; Boishardy, du Boisguy, Chantreau, pour ne citer que ceux-là, étaient sans doute gens de mérite, fort capables d'être de bons chefs d'unités subordonnées, mais aucun d'entre eux ne s'est jamais prétendu qualifié pour exercer le commandement suprême. Tous se sont inclinés devant la personnalité puissante de Puisaye, et quelques-uns d'entre eux ont laissé des témoignages montrant quelle respectueuse déférence ils ont toujours conservé pour le chef auquel ils s'étaient volontairement subordonné<sup>60</sup>.

Quant aux reproches qu'on lui fait d'avoir pris, ou de s'être fait donner le titre de général en chef pour jeter de la poudre aux yeux des ministres britanniques, en faisant croire à l'existence d'une armée imaginaire, la remarque suivante suffit à en montrer le peu de valeur : on a fréquemment exalté la valeur et l'importance des services d'un du Boisguy, d'un Boishardy, ou des officiers du Morbihan, au détriment de ceux de Puisaye. Or les efforts de ce dernier ont tendu à coordonner, à mettre en commun pour les mieux utiliser, les forces commandées par chacun de ces chefs. Quand il s'agit de chacun d'entre eux, on les considère, ces forces, comme respectables et imposantes; leur activité, démontrée par les récits de multiples escarmouches auxquels se complaisent les auteurs de biographies, est donnée comme mettant chaque jour en péril les troupes républicaines. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de Puisaye, affecte-t-on de considérer leur total comme insignifiant et négligeable?

L'activité de Puisaye et de ses amis ne se borne pas, à ce moment, aux besognes de rédaction de proclamation, ou d'organisation. Le Comité de Salut public, Puisaye l'a appris par son service de renseignements, projette une

60. On citera parmi eux de Jouette, Solihac, Colin de la Contrie, qui, sous la Restauration, écrivent à Puisaye des lettres très affectueuses, et faisant preuve des sentiments d'estime et d'admiration les plus prononcés (Papiers de Puisaye, British Museum, Add. Ms.pts, 8053-54).

expédition sur les îles anglo-normandes. Il s'agit d'en gêner, d'en arrêter même les préparatifs <sup>61</sup>.

Dès le milieu de juin, les chouans se montrent par nombreux petits détachements, vingt hommes par-ci, cinquante hommes par-là, qui tendent des embuscades, tuent les isolés, empêchent les paysans de faire la récolte. Si bien qu'au lieu de diriger, comme il en avait l'intention, quinze mille hommes sur Saint-Malo, le général en chef Moulin est obligé de demander au Comité de Salut public de remettre l'expédition maritime projetée. Tout au plus suggère-t-il d'essayer de faire croire à l'imminence de cette expédition par le maintien ostentatoire de certains préparatifs comme l'établissement sur la côte d'un camp pour vingt-cinq mille hommes.

Sa lettre se croise avec une missive du Comité de Salut public où Carnot lui donne un ordre conforme à ses désirs : « La première chose est de hâter la destruction des brigands et de pourvoir à la sûreté des côtes <sup>62</sup> ».

La petite guerre que mènent actuellement les chouans se fait loin de la côte, le plus loin possible, de manière à ne faire aucune agitation inutile dans la zone où circule la correspondance de ou pour Jersey. Puisaye tient d'autant plus à maintenir à cette correspondance une liberté relative que le moment approche où il pense à s'embarquer lui-même pour son voyage en Angleterre définitivement décidé.

Mais dans l'arrière-pays, les rencontres entre Chouans et Bleus sont fréquentes : dans la première quinzaine d'août, un rassemblement venant de la région de Fougères pénètre dans le district de Rennes; on signale ses détachements vers Liffré, vers Ercé, vers Saint-Aubin-d'Aubigné. Aux gardes nationaux, peu ardents, de ces communes, se joint un

61. Le Comité de Salut public donne l'ordre à Moulin, général en chef de l'armée des Côtes de Brest, de fournir 20.000 hommes pour cette expédition (Savary, III, 585 : lettre de Moulin au Comité de Salut public, 11 messidor an II, 29 juin 1794).

62. Le Comité de Salut public à Moulin, Paris, 21 messidor an II (9 juillet 1794) (Savary, IV, 52).

bataillon de l'Ain, envoyé de Rennes, et à six heures du soir, le 24 thermidor-11 août, on rattrape le rassemblement à Gevezé, où sous la fusillade qui lui tue ou blesse une trentaine d'hommes, il se disperse<sup>63</sup> pour se reformer plus loin à l'abri de la nuit et des innombrables couverts du pays. Le surlendemain, 26 thermidor-13 août, nouvelle rencontre dans le bois de Romillé où, après l'action, le juge de paix de Bédée vient constater la présence de neuf cadavres. Six sont ceux de chouans inconnus, faits prisonniers et fusillés sur place par les bleus, d'après les dires de témoins oculaires qui accompagnent le magistrat.

Parmi les autres, il y a celui du citoyen Denot, laboureur, tué par les chouans lorsqu'il allait chercher ses chevaux pour rentrer sa récolte; il y a aussi celui d'une innocente petite fille de neuf ans, atteinte d'une balle égarée, venue des rangs républicains, humbles et déplorables victimes des atrocités des guerres civiles<sup>64</sup>.

Dans l'une de ces affaires, deux officiers royalistes avaient été tués : Jean-François Bédée de la Villeginglin, dit le chevalier de Bédée, et Charles Delahaye. Sur leurs cadavres, on avait trouvé les brevets d'officiers commissaires de l'armée catholique et royale qui leur avaient été accordés dans la réunion du 26 juillet-8 thermidor. L'un d'eux était en outre porteur de l'exemplaire de la proclamation aux Français, dont on a parlé un peu plus haut<sup>65</sup>.

Ces actions violentes éclatent inopinément tantôt sur un point, tantôt sur un autre du vaste territoire en insurrection : toutes les parties des départements voisins, limitrophes de l'Ille-et-Vilaine, s'agitent, et partout les autorités républicaines font entendre leurs doléances et

63. L'agent national provisoire près le district de Rennes au Comité de Salut public, Rennes, 25 thermidor an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

64. Procès-verbal du 27 thermidor an II, dressé par Louis-Marie Touppé, juge de paix du canton de Bédée. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L, liasse « Troubles de l'Ouest, district de Montfort, 1793 an IV » (ancienne cote 9 M 7).

65 Voir plus haut, note 57.

leurs cris d'alarme : dans les Côtes-du-Nord, vers Loudéac et Guingamp, dans le Morbihan comme à Châteaubriant, à Segré, à Château-Gontier, à Laval.

Sur la longue circonférence d'un arc de cercle dont le centre serait dans la région de Saint-Malo, tout est en ébullition, et les généraux républicains ne peuvent songer, dans ces conditions, à former sur la côte un gros rassemblement dont les communications seraient menacées <sup>66</sup>.

Les voyages que font les fonctionnaires républicains appelés à circuler dans le pays ne sont nullement des parties de plaisir, même lorsqu'ils roulent sur les grandes routes de poste qu'on aurait pu croire efficacement gardées : malgré toutes les fanfaronnades des représentants en mission qui se vantent d'avoir révolutionné les autorités constituées et de les avoir mises au pas, les plaintes amères de l'Agence des postes aux lettres montrent l'impuissance du gouvernement révolutionnaire à asseoir son autorité dans l'Ouest insurgé.

Les courriers de l'Agence doivent quasi quotidiennement risquer leur peau sur les grands chemins, et le résultat de leurs observations journalières est que les communes — au moins une partie d'entre elles — « loin de s'opposer aux brigandages des chouans, sont elles-mêmes composées de brigands; les escortes qu'elles peuvent fournir aux courriers deviennent donc très suspectes ». Des isolés, raconte l'Agence, sont tués par des paysans qui offrent les allures les plus inoffensives, par exemple celle d'un paisible conducteur d'attelage de bœufs...

Les gendarmes sont trop peu nombreux, et ils le savent bien; ils ont même demandé du renfort au général, exposé que leurs chevaux éreintés seraient bientôt hors d'état de faire le service des escortes... « Je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous, a répondu brièvement et brutalement le général,, et les raisonneurs, je les ferai emprisonner... Les

66. Voir à cet égard Savary, IV, juillet 1794, pages 49 à 59.

postillons sont suspects, certains font claquer leur fouet sans nécessité, sans doute pour avertir les brigands embusqués de l'approche de la malle, et quand on leur fait des observations, ils répondent que c'est pour s'amuser...<sup>67</sup> ».

« Grâce à Dieu et à mon escorte de six hussards, j'ai passé vie et bagues sauvées à travers les chouans depuis Rennes jusqu'ici », écrira un peu plus tard, en arrivant à Laval, l'inspecteur général des travaux publics Besnard, qui se félicite du coup de collier vigoureux donné au début de l'année — depuis le premier nivôse — pour l'entretien du tronçon de route de Rennes à Laval : actuellement, la frayeur des Chouans empêche les établissements d'ateliers dans tous les pays qu'ils infestent... des conducteurs, piqueurs et entrepreneurs ont été menacés... » et il faudrait, dit Besnard, employer les troupes de lignes aux réparations.

« Mais les généraux les refusent de tous côtés et préfèrent les laisser se gangrener d'inertie et d'oisiveté, plutôt que de les employer au service de la République, aux travaux qu'ils regardent, bien à tort, comme fort au-dessous et indignes du service militaire. Les cantonnements disséminés sur la route de Rennes à Laval ne bougent pas plus de leurs postes que des statues d'argile, et ne font aucune patrouille, en sorte qu'on égorge très à l'aise à trente ou quarante toises de leurs établissements. Autant vaudrait n'en point avoir que de les voir faire le misérable service qu'ils y font...<sup>68</sup> ».

Il est probable que les agents des ponts et chaussées, tout autant que les courriers des postes, en avaient assez d'entendre proclamer pompeusement tous les jours l'extermination du dernier des Chouans, et qu'ils n'avaient pas

67. L'Agence des postes aux lettres à la Commission des transports militaires, 18 fructidor an II-4 septembre 1794 (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

68. L'inspecteur général des travaux publics Besnard à la Commission des dits travaux. Laval, 16 vendémiaire an III-7 octobre 1794 (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).



manqué l'occasion d'épancher leur bile dans le sein de l'inspecteur général en tournée.

Ainsi, malgré l'immobilisation de gros effectifs, malgré une année d'efforts d'ailleurs assez désordonnés, la République a perdu beaucoup de terrain dans les départements bretons. Puisaye y a groupé de sérieuses forces d'opposition, qu'il a armées, organisées; il vient d'être reconnu pour général en chef, il dispose d'un commandement bien articulé et d'un système de liaisons assez sûres et rapides pour qu'il puisse déclancher à sa volonté l'agitation et la lutte partout où il le juge utile à la cause de son parti.

Mais, au moment où, parvenu au but de ses efforts d'une année, il se prépare à aller chercher en Angleterre le complément de ressources matérielles qui lui est indispensable, il semble que ses adversaires commencent à faire leur profit des enseignements de l'expérience.

Le représentant Alquier, envoyé en mission auprès de l'armée des Côtes de Brest, arrivé au début de l'été, est d'une envergure fort supérieure à celle de ses collègues Esnue-Lavallée et Laignelot. Ex-constituant, puis conventionnel modéré il a peu de penchant pour les méthodes de terreur. Les documents que lui a procurés l'expédition de Saint-Malo-de-Phily, les lettres interceptées par l'adjudant général Bouvard, les renseignements recueillis au cours des interrogatoires, l'ont éclairé sur l'importance du mouvement royaliste et catholique en Bretagne.

L'expérience et un jugement sain lui ont montré qu'il ne faut se faire aucune illusion sur la valeur de la collaboration des autorités constituées des communes : les comités de surveillance « et si peu révolutionnaires » des campagnes bretonnes sont remplis de parents des agents employés par les royalistes, et ils ont trop peur des chouans pour oser dire ce qu'ils peuvent savoir <sup>69</sup>.

69. Certains agents royalistes avaient pu, dans les petites communes, s'introduire facilement dans ces comités : témoin, Joseph-Olivier Bigot, un ancien notaire devenu intendant du château et de la terre du Molant, près

Les municipalités ne sont pas, à son avis, meilleures : « ... en grande partie composées de fermiers, presque tous aristocrates, il m'est bien démontré que Puisaye compte assez généralement sur leur bienveillance » et il rappelle une lettre de Puisaye (saisie, mais sans doute perdue), dans laquelle il recommande aux ménagements de ses complices « ces officiers municipaux qui rendent des services secrets sous leur écharpe »<sup>70</sup>.

L'intelligence d'Alquier l'empêche d'affecter, comme le font ses collègues, le mépris systématique de l'adversaire. Ecrivain à Laignelot, avec prière de la transmettre au Comité de Salut public, la lettre dont on vient de citer quelques lignes, il est, certes, l'adversaire résolu de Puisaye, mais on sent, dans ses dernières phrases, percer une secrète admiration pour les facultés de son ancien collègue à la Constituante :

« L'importance qu'on doit, je crois, donner aux réflexions que je viens de faire, tient beaucoup à l'idée qu'on doit se former de l'étendue de la conspiration, et surtout de la capacité des chefs. Je te prie de lire attentivement les pièces que je t'envoie, tu verras que ces hommes-là réunissent à une scélératesse bien profonde, des talents bien dangereux, et qu'ils savent à la fois régler leur parti et corrompre l'opinion publique. »

Alquier ne croit pas beaucoup à l'efficacité de la lutte militaire contre les chouans dispersés et insaisissables; il préconise une autre méthode, et il faut avouer qu'à en juger par les résultats qu'il va obtenir, il semble avoir eu cent fois raison.

« Je voudrais faire à ces coquins-là une guerre de lieu-

Bréal. Bigot, agent dévoué corps et âme à Puisaye, qui avait logé au Molant en octobre 1793, figure comme secrétaire sur les registres du comité révolutionnaire de Bréal !

70. Alquier à son collègue Laignelot, Rennes, 9 thermidor an II. Il lui transmet avec cette lettre tous les documents saisis à Saint-Malo-de-Phily, les lettres saisies par l'adjudant-général Bouvard, les interrogatoires de Dorat, de la veuve Jouannis (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

tenant de police de Paris, et il serait bien bien plus aisé de découvrir les chefs par ce moyen qu'en battant le tambour et en faisant faire des levées de communes en masse... »

Sous son impulsion, la récolte des renseignements et leur exploitation prennent une grande importance, et on va voir comment, en thermidor, et surtout en fructidor, les républicains arrivent à troubler profondément le fonctionnement de l'organisation si soigneusement montée par Puisaye.

Le départ de ce dernier est résolu. Mais il lui reste une importante question à régler : qui tiendra sa place pendant une absence, qu'il veut aussi courte que possible, mais qui, malgré ses désirs, pourrait se prolonger, et effectivement se prolongera ?

Il semble qu'aucun de ses compagnons habituels, que ce soit Chantreau, ou Leroy, Bellevue, ou l'un des officiers du Morbihan, La Bourdonnaye, Berthelot, de Silz, Boulainvilliers, n'ait recherché cet emploi d'intérimaire, au demeurant toujours périlleux et délicat, si l'intérimaire est consciencieux et soucieux d'agir toujours suivant les intentions qu'il doit s'efforcer de deviner chez son chef absent.

Le hasard fit débarquer à cette époque, dans la nuit du 29 au 30 thermidor an II (16 au 17 août 1794), trois émigrés, arrivant d'Angleterre et de Jersey : Desoteux, dit le baron de Cormatin, de Jonette et Solihac, qui venaient pour servir dans l'armée catholique et royale de Bretagne.

Cormatin, ancien officier, alors âgé d'une quarantaine d'années, à peu près comme Puisaye lui-même, avait été l'adjudant général du marquis de Bouillé, à l'époque où celui-ci préparait la fuite de Louis XVI; il pouvait donc prétendre à quelque pratique des affaires générales et des questions d'état-major. Son ancien chef lui avait remis un certificat « faisant, en termes très flatteurs, l'éloge de ses talents militaires et de ses mérites personnels »<sup>71</sup>.

71. Mémoires de Puisaye, II, 590.

Cet âge, supérieur à celui de tous les officiers de Puisaye, dont le plus vieux avait à peine trente ans, ces connaissances supposées, ce certificat, firent croire à Puisaye que le nouveau venu était en état de le remplacer temporairement.

Mais si le certificat du marquis de Bouillé (que Puisaye apprit plus tard, beaucoup trop tard, avoir été empreint d'une bienveillance trop complaisante), avait donné une appréciation exacte du caractère du personnage, en même temps que celle de ses prétendues qualités, cela eut sans doute évité à Puisaye de commettre une faute très grave, la seule faute grave peut-être que le parti royaliste soit en droit de lui reprocher : celle d'avoir confié à cet inconnu (qu'il n'a vu que deux jours) le commandement des forces catholiques et royales en son absence.

Car la suite montrera Cormatin brouillon, intrigant, grisé de la grandeur de ses fonctions, et, quoiqu'en dise Puisaye dans son indulgence pour lui, déloyal, puisqu'il agira plus tard en contradiction complète avec les intentions du chef qu'il remplace.

Cormatin reçoit donc, dès sa prise de contact avec Puisaye, le titre de major général, et, le 26 août, on lui adjoint le Comité de direction. Alors que le Conseil général réunissait en principe tous les chefs de division et de canton, le Comité de direction ne comprenait que quatre membres (outre le président). Deux étaient permanents, Boishardy et Chantreau, les deux autres étaient pris parmi les chefs de division de la région où le hasard ou les circonstances amenaient les réunions <sup>72</sup>.

Avant de quitter la Bretagne, Puisaye donne ses dernières directives : pendant son absence, on continuera à perfectionner et à étendre les organisations, mais on devra éviter soigneusement tout mouvement, toute agitation qui pourraient attirer l'attention de l'adversaire, alarmer les auto-

72. Mémoires de Puisaye, IV, 153.

rités républicaines et faire diriger des renforts sur la Bretagne. En outre, on se gardera de toute indiscretion concernant le départ du général pour l'Angleterre, de manière à tenir le plus longtemps possible l'adversaire dans l'ignorance de ce départ.

Il s'était malheureusement produit, immédiatement après le débarquement de Cormatin et de ses compagnons, un incident grave, dont les conséquences, funestes pour le parti royaliste, ont rendu, dès lors, les communications très précaires. Mis à terre dans la nuit du 29 au 30 thermidor par l'adroit Prigent, et guidés par lui dans leur route nocturne vers l'intérieur, ils avaient contourné le village de Saint-Coulomb, et ils se trouvaient aux abords de la ferme de la Ville-Galbrun, un peu au sud du bourg, quand leur petite troupe fit la rencontre de deux officiers municipaux de la localité, François Vasse et Jean Robert, qui patrouillaient aux lisières du pays.

Il s'agissait de passer et d'atteindre son but, et non point de profiter de ce qu'on était quatre pour se donner le plaisir de tomber à bras raccourcis sur deux Bleus. Aussi le sage Prigent donne-t-il le conseil de faire un petit détour pour éviter les deux gêneurs. Malheureusement Cormatin et ses camarades n'entendent pas de cette oreille, leur courent sus et les tuent à coups de sabre, après avoir jeté, pour être plus lestes, les havresacs et une petite valise dont ils étaient chargés.

On a déjà raconté comment <sup>73</sup> les gens de Saint-Coulomb découvrirent au jour levé les corps des deux notables étendus à une quarantaine de pas l'un de l'autre, dans une douve à moitié pleine d'eau et de vase, portant de nombreuses blessures. Jean Robert avait le crâne fracturé, Vasse avait reçu à la nuque un coup si violent qu'une vertèbre avait été brisée <sup>74</sup>.

<sup>73</sup>. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome XI, 1<sup>re</sup> partie, 1930 (Monsieur de Gaston...).

<sup>74</sup>. Procès-verbal du juge de paix de Cancale, assisté de deux maîtres-chirurgiens (A. N., AF II, 109, plaquette 812).

En revenant vers Saint-Coulomb, à une vingtaine de toises dans l'intérieur d'un champ de blé noir, on mit la main sur les bagages abandonnés par les fugitifs; le district de Saint-Malo, appelé, procéda à leur ouverture, et ce fut dans ces bagages qu'on découvrit, entre autres pièces intéressantes, une lettre adressée à « Monsieur de Gaston, général et commandant en chef de l'armée royaliste en France », à ce fabuleux Gaston, en réalité petit perruquier vendéen, chef de bande en mars 1793, dont la légende s'était si vite emparée pour en faire un grand général. Des mêmes sacs était sortie aussi la copie du journal de l'abbé Cercleron utilisée ici à maintes reprises <sup>75</sup>.

L'incident était fâcheux, car il donnait sérieusement l'éveil aux autorités de la région la plus commode, comme la plus utilisée pour la correspondance avec Jersey. Désormais, la côte va être gardée par une ligne serrée de petits postes, se reliant constamment les uns aux autres par des patrouilles, rendant les embarquements ou débarquements clandestins fort difficiles, et on verra bientôt quels embarras cette surveillance a mis au départ de Puisaye.

75. On saisit cette occasion pour rectifier et compléter ce qui a été dit dans l'étude citée, sur la personnalité des royalistes qui ont tué les deux officiers municipaux de Saint-Coulomb. Les documents trouvés dans leurs bagages n'ont pas été remis à Alquier, mais portés à Paris par le président du district de Saint-Malo et un de ses collègues. Sous le Directoire, ils ont été fâcheusement mélangés avec des pièces envoyées le 30 thermidor par Alquier, et en particulier avec les documents (proclamation du 26 juillet, brevets du chevalier de Bédée et de Charles Delahaye), trouvés sur les corps de ces derniers tombés à Romillé, le tout étant conservé aux A. N., AF II 109, plaquette 812, sauf la lettre d'Alquier qui est dans AF II, 411. Un examen attentif des numéros et références d'enregistrement de ces différentes pièces à leur arrivée au Comité de Salut public, et de leur cotation, soit par Alquier, soit par le président Thomas, du district de Saint-Malo, a permis de discriminer exactement les pièces d'un lot de celles de l'autre malgré le mélange fait sous le Directoire et qui subsiste dans la plaquette 812. CHASSIN (*Pacifications de l'Ouest*, I, 9 (note) avait fait la même confusion, et c'était un peu sous sa garantie qu'on avait cru pouvoir attribuer le meurtre des deux notables de Saint-Coulomb à Bédée et Delahaye. Or ceux-ci ayant été tués quatre jours avant à Romillé sont hors de cause.

L'identité des émigrés débarqués le 30 thermidor à Saint-Coulomb avec Cormatin, de Jouette et Solihac résulte d'un passage des Mémoires de Puisaye (II, 605-606), racontant l'affaire sans la dater, mais en la plaçant, dans son récit, à l'époque voulue.

Il semble bien, au reste, que ce malheureux et néfaste Cormatin ait été dès les premiers jours de son arrivée en Bretagne, voué aux pires aventures.

Le 26 août, comme on l'a dit, il avait assisté à une réunion du Conseil militaire, où Puisaye avait dû le présenter dans ses nouvelles fonctions de major général, juste avant de se mettre en route pour gagner la côte, et de tenter le passage à Jersey. Quatre jours après, le 30 août-13 fructidor, le Comité central se réunit, cette fois sous la présidence de Cormatin : Boishardy y rend compte des dispositions et des circonstances très favorables qui faciliteraient un débarquement de renforts et de munitions dans la baie de Saint-Brieuc. Il énumère une série de dix-sept paroisses, formant l'arrière-pays de Saint-Brieuc « particulièrement connues pour leur attachement au bon parti : jeunes, vieux, femmes, enfants, tous marcheront... <sup>76</sup> ».

Et le renseignement paraît si important qu'on décide de le faire parvenir au général en chef, avec le procès-verbal de la séance, encore avant son départ pour l'Angleterre <sup>77</sup>.

Mais la « guerre de lieutenant de police de Paris », mise en train par Alquier, bat son plein. On piste et on traque les commissionnaires royalistes dans toute la région. C'est ainsi que les « révolutionnaires et montagnards administrateurs du district de Dinan » font arrêter aux portes de la

76. Les paroisses citées sont, dans l'ordre où elles sont nommées : Plérin, Ploufragan, Saint-Donan, Plaine-Haute, Plainel, Saint-Brandan, Quessot, Hénon, Tregenestre, Tregneux, Yffiniac, Pomeret, Meslin, Brehant, Maroué, Andel, etc. (*sic*). Le district de Lamballe qui, en même temps que ceux de Saint-Malo et de Dinan, envoie copie du procès-verbal du 30 août, confirme au Comité de Salut public « que les dispositions d'un grand nombre de communes ne sont que trop favorables aux tentatives destinées à rétablir l'ancien régime ».

77. Procès-verbal du Comité central de direction de l'armée catholique et royale de Bretagne du samedi 30 août 1794. Signé : le baron de Cormatin, major-général, le chevalier de Chantreau, chef de division et officier de la Vendée, Boishardy, major (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18. Copie conforme transmise au Comité de Salut public par le général en chef Moulin, Rennes, le 17 fructidor an II (3 septembre 1794). Puisaye y est qualifié de général en chef.

ville le 11 fructidor-28 août, « un des messagers de l'aristocratie », qui portait de nombreuses dépêches cousues dans ses habits.

Les gens du district les étudient, et sans y trouver de révélation d'importance capitale, finissent cependant par en extraire l'indication fort utile, de la maison de correspondance où elles devaient être remises. Après quelques jours de réflexion, on met en route, le 16 fructidor-2 septembre, au petit matin, un détachement de dix canonniers de la garde nationale de Dinan.

A cinq quarts de lieue sur la route de Saint-Malo par Châteauneuf, un peu plus loin que la bifurcation de la route de Dol, se trouvent, masqués par des arbres et par un vieux mur d'enceinte, les bâtiments de la ferme isolée de la Cour Porée. Les canonniers s'y précipitent, envahissent le grenier à foin, cachette habituelle et dortoir des messagers royalistes, et y saisissent un individu, dont les cris donnent l'alerte à d'autres, couchés et endormis dans les lits de la maison. De suite, c'est, par les fenêtres, une fuite éperdue d'hommes à peine vêtus, qui, pour sauver leurs vies, abandonnent habits, sacs et bagages. Ils sont au moins trois, qui, en costume fort léger, réussissent à s'échapper, au grand regret des autorités de Dinan <sup>78</sup>.

Mais la prise de la Cour Porée n'est cependant pas sans valeur, car on trouve dans la poche d'une culotte abandonnée un nombre respectable de louis d'or et une collection de cachets de différentes municipalités permettant évidemment de fabriquer commodément de faux passeports, et de les couvrir de ces empreintes administratives dont l'aspect seul et l'abondance inspirent le respect au plus méfiant gendarme.

Prise plus précieuse encore, une poche en peau de daim, abandonnée dans l'extrême hâte de la fuite, contient les

<sup>78</sup>. Déclaration de Laurent Loisel et Guillaume François au district de Port-Malo, 16 fructidor an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).



archives du Comité de direction : à côté du compte rendu de la séance du Comité du 30 août, il y a là tout ce qu'il faut au district de Dinan pour reconstituer l'organisation nouvelle de l'armée catholique et royale, qui produit un effet imposant, avec ses six commandements principaux, embrassant tout le territoire compris dans le quadrilatère Lamballe-Locminé-Rochefort-en-Terre et Fougères. La Bourdonnaye commande tout le Morbihan, avec Boulainvilliers pour la région de Locminé, de Silz pour celle de Rochefort. Tommelin<sup>79</sup> commande la division de Guipry; Boishardy, auquel est adjoint de Jouette, nouvellement débarqué, a conservé son arrondissement de Lamballe, comme du Boisguy celui de Fougères. Solihac, également nouveau venu, s'installe à Saint-Hélen pour organiser le pays entre Saint-Malo et Dinan.

Quant au Comité central de direction, il se tient dans cette commune d'Irodouer, dont on a déjà dit qu'elle était si sûre pour les royalistes que les chefs s'y pouvaient montrer en plein jour, et dont la position est voisine du centre du quadrilatère<sup>80</sup>.

La correspondance saisie livrait immédiatement aux républicains le secret (qui devait être si jalousement gardé) du départ de Puisaye; elle leur fournissait aussi l'indication des projets dont le chef demandait la préparation pendant le temps d'une absence qu'il supposait devoir être très courte<sup>81</sup>.

On devait répandre parmi les troupes républicaines une

79. M. de Tommelin, ayant hospitalisé Puisaye, en 1793, dans son château (environs de Maure), l'avait suivi. Tommelin a été tué à l'automne de 1794, ainsi que l'indique une lettre de cette époque de la correspondance de Louvart de Pontigny.

80. On suit ici le « Précis de la conspiration contre la République », expédié par le district de Dinan au Comité de Salut public, conservé aux Archives de la Guerre (B<sup>5</sup>, 18). Ce précis a été partiellement publié par Savary (IV, 125). Les pièces saisies ne sont malheureusement plus jointes au précis.

81. Le précis du district de Dinan fait allusion à une lettre de Puisaye du 27 août, dans laquelle il annonce son retour d'Angleterre dans un délai de vingt jours.

proclamation rédigée le 20 août<sup>82</sup>, pour les engager à la désertion et à venir s'enrôler sous le drapeau royaliste : à tous ceux qui viendront se joindre aux royalistes, on promet la conservation de leurs grades, de leur solde, de copieuses gratifications et d'autres avantages plus considérables encore à tout chef d'unité qui amènerait au moins la moitié de sa troupe...

Et on leur donne comme but final des efforts, la restauration — comme si elle était prête à se faire devant eux — la restauration de l'orphelin royal : « Qu'il est intéressant, le spectacle d'un jeune Prince entouré des braves guerriers qui ont replacé sur son front le bandeau royal que des mains impies avaient déchiré. Séparez votre cause de celle des monstres qui vous égarent, offrez ce spectacle à l'univers, et que la France, après cinq années de convulsions et de crimes, contemple en vous ses libérateurs!... »

Il n'est d'ailleurs pas plus question des Princes, oncles du Roi, que dans les proclamations précédentes. Puisaye sait sans doute fort bien que leur popularité est nulle, que leurs noms sont trop symboliques d'une restauration pure et simple de l'ancien régime, et de représailles, et qu'ils ne rallieraient personne dans les rangs des armées de la République.

Puisaye recommande aussi au Comité de se mettre en liaison avec la chouannerie de la région de Châteaubriant, d'aller plus loin encore et de correspondre avec Charette, recherchant ainsi une coordination de tous les efforts qui, malheureusement pour la cause royaliste, ne sera jamais réalisée.

Localement, on tentera de provoquer le soulèvement de prisonniers anglais renfermés dans un camp voisin de Dinan<sup>83</sup>, et on répandra le plus qu'on pourra les textes d'un

82. Texte complet dans les *Mémoires* de Puisaye, II, 594 à 603, tronqué dans Savary, IV, 103.

83. En thermidor, Alquier avait demandé avec instance l'évacuation d'un camp de prisonniers anglais installé à Saint-Servan, considérant comme

bref du Pape et d'une lettre de son légat, Mgr de Hercé, évêque de Dol, destinés l'un et l'autre à engager les prêtres du pays à agir dans le sens des royalistes.

On le voit, l'affaire de la Cour Porée avait rapporté aux autorités républicaines une belle moisson de renseignements, en même temps que des révélations impressionnantes sur l'étendue et la force de l'insurrection royaliste.

On va redoubler de surveillance. Les fugitifs de la Cour Porée ont échappé à la capture et à la mort qui l'aurait suivie. Mais, peu de jours après, le district de Dinan fait un nouveau coup heureux : Lambart, un commissionnaire royaliste, est saisi avec une volumineuse correspondance qu'il était chargé de porter à destination et qui, justement, va nous renseigner sur le sort et sur la personnalité des rescapés de la Cour Porée.

On y voit que le moral du chevalier de Chantreau, l'un d'eux, n'est pas affecté par les péripéties de l'aventure :

« Me voilà revenu de l'autre monde, écrit-il à un correspondant inconnu, après un jeûne de trente-six heures et une retraite de trois jours et trois nuits, sans souliers, sans bas, ni gilet, ni veste, encore moins sans chapeau (*sic*); tout ce temps-là passé dans les bleds noirs... » Il y avait cependant plus malheureux que lui, et on appréciera la grâce et la bonne humeur avec lesquelles il dépeint la quasi-absence de costume d'un de ses compagnons d'infortune : « J'avais avec moi un jeune homme qui avait la culotte de moins que moi... ».

Dans quel refuge Chantreau a-t-il pu se refaire au bout de ces trois jours de dures épreuves, à Gevezé, à Irodouer? c'est ce qu'on ne saurait dire. Mais on doit noter que, malgré la fâcheuse aventure, la correspondance n'était pas interrompue : une fois les brèves lignes qu'on vient de lire écrites pour dire à son correspondant qu'il l'a échappé belle,

dangereuse sa proximité immédiate de Saint-Malo (Lettre d'Alquier à Laignelot, du 9 thermidor, déjà citée). Ce camp avait sans doute été transféré à Dinan.

il pense aux affaires du parti : il vient de recevoir une lettre du g... (évidemment le général Puisaye) « qui nous donne les meilleures espérances », il annonce la lettre de l'évêque de Dol, il recommande à Jarry de ne pas négliger Châteaubriant. « Cormatin, ajoute-t-il, n'est pas encore retrouvé », nous apprenant ainsi que le malchanceux baron était de la partie de la Cour Porée; « je crois cependant qu'il n'est pas encore mort ».

D'autres lettres du même Chantreau (qui prend à ce moment le pseudonyme de Lemoine) sont saisies dans le même paquet : lettre à La Bourdonnaye, qualifié de « chef du M. (orbihan), l'informant de la disparition de Cormatin » qui n'est pas encore retrouvé d'une surprise que nous avons eue vers Dinan ...», et annonçant que « le Gén. est passé à sa destination »; lettres collectives de Chantreau et de Boulainvilliers (dit l'Hermitte) à La Bourdonnaye et à Messieurs du Morbihan, lettre du même Boulainvilliers, qui reste temporairement au Comité, en attendant le retour de Cormatin, à divers affiliés, dont les noms nous parviennent ainsi, sans qu'on sache grand'chose sur leurs personnes. Il y a les Béchenec, à Brignac, et leur beau-frère, au surnom pittoresque de Joson le grand fumeur, il y a Flaust, à Saint-Méen, Maître Pierre, les Trutonne, dont une note du district de Dinan nous apprend qu'ils s'appellent en réalité Perchais (ou Perschais), et qu'ils sont caissiers de l'association...<sup>84</sup>.

Un événement aussi est porté par Chantreau à la connaissance de tous leurs correspondants, ou plutôt de la République, puisque c'est elle qui reçoit d'abord les lettres : il se forme un rassemblement important en Basse-Normandie, vers Tinchebray, évalué à huit mille jeunes gens. Ils ont envoyé des commissaires à du Boisguy, en lui remettant

84. Perchais fils s'est embarqué pour l'Angleterre avec Puisaye. Reparti à l'automne pour porter des lettres, avec mission de rapporter les réponses, il s'est noyé au cours de son voyage de retour à Jersey à peu de distance de la côte (*Mémoires de Puisaye*, III, 426-427).

une lettre « pour le général Charette », car ils ignorent encore le général de Bretagne, ils demandent « un plan et des ordres ». Chantreau, auquel du Boisguy a transmis le message, s'égaie un peu sur la naïveté de ces jeunes gens : « ils n'osent tuer les patriotes sans une autorisation du Roi; tu penses bien que je leur en ai fait passer une qui les décidera. Ils se sont déjà emparés de 18 paroisses patriotes, mais ils n'ont ni officiers ni plans. Je leur ai donné un plan à suivre, et leur ai fait passer des fonds en petites quantités »<sup>85</sup>.

Toutes ces nouvelles, qui auraient pu contribuer au succès de la cause royaliste, lui devenaient funestes, du moment qu'elles n'étaient plus des secrets pour les Bleus. Aussi bien la fatalité semble à ce moment s'acharner sur les officiers des divisions de Puisaye, leurs retraites sont menacées à chaque instant : « les bleus nous poursuivent journellement », écrit Chantreau; « ils nous chassent chaque jour », dit Boulainvilliers<sup>86</sup>.

On les menace, on leur fait la vie très dure, mais ils échappent cependant, et Cormatin lui-même finira par se retrouver, au bout d'une longue quinzaine d'absence. Mais l'un des plus anciens compagnons de Puisaye, un de ceux de la première heure, l'ex-colonel Leroy, est arrêté le 22 fructidor-8 septembre 1794.

Le 5 septembre, le comte de Sarrazin, l'un des chefs de la chouannerie du Nord de l'Anjou, avait été tué lors d'une attaque menée sur lui par le poste républicain de Com-

85. Lettre de Chantreau (Lemoine), déjà citée. Sans date, mais vraisemblablement du 6 septembre 1794 (trois jours et trois nuits après la surprise de la Cour Porée).

86. Lettres saisies sur Lambart. Elle se trouvent, pour partie, en copies conformes, aux archives de la Guerre, B<sup>5</sup>, 18. On retrouve des copies de ces mêmes lettres, avec celles de quelques autres, aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série L, ancienne cote 8M 23; elles avaient été envoyées au Comité de surveillance de Rennes par Denoual, chef du bureau de sûreté générale à Dinan. La collection n'est d'ailleurs pas complète, car le précis du district de Dinan où sont analysées les lettres saisies, fait mention de certaines qu'on ne retrouve plus. Il est possible que les originaux soient aux archives départementales des Côtes-du-Nord.

brée<sup>87</sup>. On avait trouvé sur son cadavre une correspondance très étendue « avec les chefs connus des chouans, depuis les départements des Côtes-du-Nord, de la Manche et de l'Orne, jusqu'aux rives de la Loire, et même avec les brigands dans le ci-devant Poitou »<sup>88</sup>.

Parmi ces lettres, il y en avait une en chiffres, accompagnée de sa traduction : « c'était la route que devaient tenir quelques chefs qui se rendaient à un Conseil : il fallait passer par plusieurs communes où l'on trouvait, soit un homme, soit une femme, chargée de conduire »<sup>89</sup>.

Moulin, ainsi en possession de ce qu'on pourrait appeler les relais de la correspondance, camoufle immédiatement un de ses agents en royaliste fraîchement débarqué, lui fait suivre la piste dévoilée qui le conduit à Gevezé, chez la dame Gillette Labbé<sup>90</sup>, où l'on découvre Leroy, le 22 fructidor.

Et voici, en même temps qu'une liaison de plus coupée entre les forces royalistes qu'on essaie d'unir, un des principaux collaborateurs du général arrêté...

Nul, sans doute, n'est indispensable, et le parti royaliste avait assez d'hommes de cœur pour pouvoir remplacer Leroy fait prisonnier. Mais le mal ne se borne pas à cette simple arrestation. En mettant la main sur Leroy, les bleus ont découvert la plus abondante source de renseignements qu'ils pouvaient rêver. Leroy, en effet, ne suivra pas l'exemple courageux de Focard ou de Louise Jouannis.

Incarcéré à la Tour Le Bat, hors la loi, comme l'était Puisaye lui-même, il aurait pu s'attendre à être mené sans long délai à l'échafaud. Il se voit cependant conduit devant Boursault, un des représentants qui ont relevé Esnue-

87. CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire*, III, 178.

88. Moulin au Comité de Salut public, Lorient, 22 fructidor an II-8 septembre 1794 (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

89. Moulin au Comité de Salut public, 26 fructidor an II-12 septembre 1794 (Même dossier).

90. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine. Registre d'écrou de la Tour le Bat, écrou de Gillette Labbé du 23 fructidor an II.

Lavallée, François, Laignelot, Alquier. Boursault n'est pas un méchant homme, et il semble vouloir suivre la méthode d'Alquier, qui vient de faire ses preuves : entraver l'insurrection en lançant des policiers aux troupes des chefs.

Il juge sagement que si la tête de Leroy tombe, il ne connaîtra rien de tous les renseignements qu'elle peut contenir : « Sans doute, tu as commis des fautes très graves, lui dit-il, mais tu peux les faire oublier, car l'importance des renseignements que tu pourrais donner serait susceptible de t'acquérir un droit à l'indulgence nationale... »

Alors, l'ex-colonel parle, déballe tout ce qu'il sait, et on a déjà utilisé quelques-unes des révélations faites par lui, puis transmises par Boursault au Comité de Salut public.

Que, sentant la main du « Vengeur du peuple » prête à le saisir, il ait livré les grandes lignes de l'organisation, les noms de ses camarades du Conseil de l'armée catholique et royale, au reste déjà connus des républicains, qu'il ait donné quelques indications sur ses forces; que, peut-être fatigué de la vie errante et de bête traquée menée depuis un an, il ait voulu faire sa soumission à une République devenue d'ailleurs moins sanguinaire depuis l'événement du 9 thermidor, et qu'il ait alors, comme le dit Boursault, « donné les preuves les plus évidentes d'un repentir sincère », on peut humainement comprendre tout cela. Mais il n'avait pas besoin d'aller plus loin, de faire du zèle et de satisfaire à tout ce qu'on avait exigé de lui « au delà même de toute espérance » (c'est toujours Boursault qui parle)<sup>91</sup>. En fait, il s'est montré le plus répugnant des dénonciateurs vis-à-vis d'humbles fidèles qui lui avaient, à maintes reprises, donné asile et sauvé la vie.

Quel déplorable et malsain excès de zèle l'a poussé, par exemple, à dénoncer la sœur de « Bat-de-la-Goule », parce

91. Arrêté des représentants Boursault et Bollet, mise en liberté de Leroy, 21 nivôse an III (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L, Comité de surveillance de Rennes, registre d'enregistrement des mises en liberté, à commencer du 7 vendémiaire an III, folio 68).

qu'elle a donné à manger à Puisaye en Irodouër, ou le meunier de Gévezé et sa jolie fille de seize ans, qui logent Chantreau, et Rose Glédel, la sœur de Georges, domestique de Puisaye, et le curé réfractaire d'Acigné et sa servante? Et encore les dames de Virel, à la Gaudinelais? Il n'ignorait certainement pas le triste sort de la pauvre Louise Jouannis, qui s'était dévouée pour lui en même temps que pour Puisaye, et savait fort bien à quelle affreuse mort il exposait tous ceux qu'il dénonçait sans relâche <sup>92</sup>.

Parmi les noms qu'il a donnés, il en est un qui doit retenir un instant l'attention, celui de Vannier. Vannier c'est un marchand de Liffré, qui assure la correspondance dans la direction de Fougères; ses camarades lui ont donné le pseudonyme pittoresque de l'« Encre blanche », en raison sans doute de son habileté à fabriquer et à employer l'encre sympathique.

Vannier, dénoncé par Leroy, est immédiatement saisi et c'est de nouveau, de la part de cet agent cru de confiance, un lamentable déballage de noms de petites gens, livrés, celui-ci pour avoir porté des lettres, celui-là pour avoir reçu de faux assignats, un troisième pour avoir caché un calice et une pierre (consacrée) dans le foin de son grand grenier <sup>93</sup>.

Il transpire quelque chose de ces vilénies parmi les officiers de Puisaye. La trahison de Vannier étonne l'un d'eux, mais celle de Leroy ne le surprend que médiocrement : « ... J. M. (c'est Puisaye) m'avait parlé de l'Encre Blanche comme d'un homme estimable... quant à M. Leroy, j'ai la douleur de voir réaliser mes prédictions sur son compte.

92. Ces dénonciations n'ont pas été sans suite, puisque les représentants écrivent, le quatrième jour sans-culottide an II, qu'elles leur ont permis de faire arrêter quarante complices.

93. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18. Vannier a indiqué dans sa dénonciation le moyen pratique et, paraît-il, efficace, dont il se servait pour obtenir de bonnes reproductions de cachets républicains : couper une balle de plomb suivant un diamètre, polir et aplanir la section, la poser sur le cachet de cire qu'on veut reproduire, puis frapper deux ou trois fois avec un maillet de bois sur la balle : « le cachet sera imprimé sur le plomb comme si c'était un cachet gravé, et avec ce cachet, vous cachez des lettres tant que vous voulez ou sur des passeports ».



J'avais lu sur ce plat visage ce qu'il était capable de faire. Ses dénonciations m'inquiètent peu, et je voudrais qu'il apprit au monde entier que je sais faire mon devoir »<sup>94</sup>.

« C'est un malheureux, avait dit le même officier quelques jours plus tôt, en parlant de Leroy, c'est un malheureux que J. M. avait comblé de bienfaits, à qui (*sic*) il devait l'espèce de consistance dont il jouissait. C'est par une suite de ces bontés que J. M. lui destinait un emploi assez important dans l'armée. Bon Dieu! à qui se fier désormais »<sup>95</sup>.

Pour en finir avec ce triste personnage, on dira qu'il a été mis en liberté le 22 nivôse an III (11 janvier 1795), en vertu d'un arrêté de la veille des représentants Boursault et Bollet, où l'on considère « que le citoyen Leroy... a dévoilé tous les complots des brigands, que les instructions qu'il a fournies ont produit les plus heureux résultats et ont servi à déjouer les trames des conspirateurs ».

Il rentra à Bayeux et sut si bien dissimuler ses peu glorieuses aventures qu'un des meilleurs historiens de sa ville natale a écrit que, de retour à Bayeux en 1794, il fut emprisonné et ne dut sa liberté qu'à la chute de Robespierre!<sup>96</sup> Sous le Consulat, le ci-devant législateur et colonel, ex-conspirateur et chef d'attroupement pardonné, fut le premier maire de Bayeux, puis occupa l'honorable emploi de receveur des finances jusqu'à sa mort, survenue en mai 1831. La monarchie légitime restaurée, pour laquelle il avait si mal travaillé, en fit un chevalier de la Légion d'honneur, puis un chevalier de Saint-Louis. Elle ignorait évi-

94. Le comte de Bellevue (Tancrede) à Louvart de Pontigny (Candide), 29 octobre 1794. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, lettres saisies chez Louvart, cote 27. A cette époque, le pseudonyme de Puisaye est Jean-Marie, habituellement abrégé en J. M.

95. Tancrede à Candide, 23 octobre 1794, même dossier, cote 15.

Puisaye, dans ses Mémoires, publiés de 1803 à 1809 a fait le silence sur les trahisons de Leroy. Il ne dit pas un mot de la capture de son ancien collaborateur. Il n'en a d'ailleurs pas eu connaissance immédiate : un document de la fin de novembre 1794 montre qu'à ce moment, il croyait Leroy toujours libre et membre du Conseil de l'armée catholique et royale.

96. PEZET, *Bayeux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, page 317, note 1.

demment ses réponses trop empressées aux questions de Boursault et de ses agents.

La surprise de la Cour Porée avait eu lieu le 2 septembre 1794, l'arrestation du courrier Lambart est du 12 ou du 13<sup>97</sup>. Leroy a été pris le 8 septembre et Vannier peu de jours après.

En moins de trois semaines, la guerre de lieutenant de police a obtenu de grand succès, et, à ce moment même où ses officiers sont traqués, où le commandement de son armée est désorganisé au point que son remplaçant Cormatin a disparu sans que ses amis sachent où le trouver, Puisaye, ignorant du désastre, s'est enfin embarqué pour l'Angleterre.

Il avait rallié la côte avec plusieurs compagnons de voyage : le chevalier de Busnel, après avoir pris part aux divers conseils tenus depuis son débarquement en juillet, retournait à Jersey, puis à Londres; Prigent, l'actif courrier du ministère britannique, devait accompagner le général à Londres et le conduire jusqu'au cabinet de Mr. Pitt. Puisaye était en outre escorté du jeune Perchais, son aide de camp, de Laurent, son domestique, et il avait décidé M<sup>me</sup> de Gouyon à échapper aux poursuites qu'elle subissait depuis l'arrestation de Dorat, et à s'embarquer pour Jersey. Mathurin Dufour, un des plus hardis parmi les agents de correspondance, devait aussi faire partie de l'expédition.

Mais ce qui était relativement aisé, avant le débarquement de Cormatin et la funeste aventure de Saint-Coulomb, était devenu maintenant une opération hérissée de difficultés. Qu'on en juge par ce résumé des précautions énumérées dans le registre du district de Saint-Malo, consacré aux opérations de police générale<sup>98</sup> : le 17 fructidor-3 septembre, à la suite de l'affaire de la Cour Porée, deux

97. La lettre saisie la plus récente est datée du 11 septembre.

98. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série L. District de Port-Malo, haute police. Résumé des opérations du District de Port-Malo adressé à la Sûreté générale.

cents hommes de troupes de ligne et gardes nationaux sortent, et divisés en huit patrouilles, font une battue générale et des visites domiciliaires dans les communes avoisinant la Cour Porée, à la recherche des fugitifs : le lendemain et le surlendemain, sur le vu d'une note envoyée par le district de Dinan, « traçant l'itinéraire des émigrés pour se rendre à Coulomb-Rocher », on arrête une demi-douzaine de personnes, hommes ou femmes, à Saint-Suliac, à Saint-Coulomb et à Paramé.

De plus, et comme on l'a déjà dit, de nombreux petits postes, logés sous la tente, reliés par des patrouilles nocturnes, gardent la côte pour s'opposer à toute tentative d'embarquement ou de débarquement clandestins <sup>99</sup>.

L'embarquement de Puisaye et de ses amis était fixé à la nuit du 5 au 6 septembre. Le point choisi était l'anse qui s'étend au nord de Saint-Coulomb, entre la pointe du Nez et l'île Du Guesclin, tout près du hameau de La Motte aux Chauffs <sup>100</sup>.

Les patrouilles républicaines avaient besoin de guides du pays, et grâce aux intelligences de Puisaye et de ses amis dans la région, certains de ces guides étaient secrètement acquis aux royalistes <sup>101</sup>. Avait-on un embarquement à faire, le guide prévenait les intéressés de l'itinéraire de la patrouille, et de son heure de rentrée; ce qui leur permettait d'éviter une rencontre dangereuse.

Dans la nuit du 5 au 6 septembre, Puisaye et ses amis sont bien là à l'heure propice, c'est-à-dire après l'heure du passage de la patrouille, quand trois coups de feu éclatent; c'est un des royalistes, Duval un ancien compagnon de La Rouërie qui, étant allé en reconnaissance s'assurer de la

<sup>99</sup>. « Une ceinture de tentes dressées à cinquante pas l'une de l'autre, où quinze hommes se trouvaient logés dans chacune d'elles, avec un sergent qui les commandait. » (Mémoires de Dufour, page 10, Saint-Servan, 1906).

<sup>100</sup>. La Motte aux Cheux de la carte au 1/80.000<sup>e</sup>.

<sup>101</sup>. D'après les révélations de Leroy, l'agent national de Saint-Coulomb était un des correspondants des royalistes !

présence du bateau de Jersey, et revenant prévenir qu'on pouvait avancer, tombe inopinément au milieu de cinq traînards égarés de la dernière patrouille. Il en tue un ou deux, les autres se sauvent, mais l'alarme est donnée, les postes sortent, parcourent le terrain en tous sens, et l'embarquement ne peut avoir lieu <sup>102</sup>.

La côte du Clos-Poulet étant trop bien gardée, Prigent et Dufour conseillent de franchir la Rance pour aller tenter fortune du côté de Saint-Briac. Les fugitifs font une longue et sans doute périlleuse étape à travers le pays surveillé pour gagner Saint-Jouan, où ils arrivent vers la fin de la nuit du 6 au 7 septembre <sup>103</sup>. Grâce à l'obscurité, ils peuvent s'emparer d'une barque, traverser la rivière sans être inquiétés et trouver à Mont-Marin un gîte pour la journée. Le lendemain 8, ils atteignent, conduits par de bons guides, la côte de Saint-Briac, où il s'agit maintenant de trouver un bateau.

Mais des ordres sévères sont arrivés : tous les bateaux, jusqu'aux plus petits, doivent être menés sous les canons des batteries de la défense côtière pour empêcher des départs clandestins, sous prétexte de pêche, et toute la côte se trouve dégarnie.

Sous les fenêtres même de la maison où se cachent Puisaye et ses compagnons, il y a, retenue par les vents contraires, une patache républicaine, qu'ils guettent, pensant à l'enlever de vive force une nuit. Ils épient quatre

102. Mémoires de Puisaye, II, 612 et suivantes; Mémoires de Dufour, p. 11. L'incident est relaté également sur le registre du district de Saint-Malo, à la date du 19 fructidor-5 septembre. Si les patrouilles ne prirent pas Puisaye, elles s'emparèrent d'un prêtre réfractaire, l'abbé Rétif, dont les déclarations firent arrêter une vingtaine de personnes. D'après une note en marge du registre, l'abbé Rétif a été guillotiné. Parmi les arrêtés était le citoyen Mathurin Couté, agent national de la commune de Coulomb-Rocher, ce qui confirme les déclarations faites quelques jours plus tard par Leroy.

103. Ils y laissèrent Mme de Gouyon, déguisée en servante de ferme, pour ne pas l'exposer aux dangers de l'embarquement dans cette période difficile. Elle put trouver une occasion de passage un peu plus tard (Mémoires de Puisaye, II, 613-614).

jours, mais le vent vient à changer inopinément, la patache disparaît, et avec elle leurs espoirs s'évanouissent. Enfin, des marins complices indiquent un vieux canot échoué sur la grève, et d'aspect si misérable qu'il a échappé à la consigne. On lui prépare une voile de fortune, faite de draps de lit cousus, un jeune arbre sert de mât; on escamote deux paires d'avirons au canot d'un navire marchand, et dans la nuit du 13 au 14 septembre 1794, les fugitifs s'embarquent à dix sur cette coquille de noix peu étanche, qui fait eau par ses coutures disjointes.

Un vent favorable fait cependant perdre rapidement la côte de vue, tandis que Puisaye, anéanti par le mal de mer, reste affalé au fond du bateau.

La houle grossit, la brise fraîchit, le mât de fortune vient à casser, on avance lentement à l'aviron, tandis que les passagers essaient, avec leurs chapeaux, d'épuiser l'eau qui envahit la barque.

Heureusement, le jour levant leur fait apercevoir à peu de distance le plateau des Minquiers, roches désertes et désolées qui se trouvent à peu près aux deux tiers de la route entre Saint-Briac et Saint-Hélier. On y débarque Puisaye et la plupart de ses compagnons, tandis que Prigent et trois autres tentent de gagner Jersey sur la barque allégée. Ils y parviennent, et le jour même un petit bâtiment militaire anglais vient aux Minquiers chercher les quasi-naufragés, les sauvant du dénuement qui les aurait fait périr sur ces roches désolées si la barque de Prigent avait chaviré avant d'atteindre Jersey <sup>104</sup>.

104. Le récit des péripéties de l'embarquement et du passage de Puisaye a été fait d'après ses Mémoires, ceux de Dufour, et les détails trouvés dans le registre du district de Saint-Malo, qui confirment les indications des Mémoires. Les dates ont été fournies par ce registre. Puisaye ne les donne pas, disant simplement qu'il s'est acheminé vers la côte dans le courant de la première quinzaine de septembre, mais d'après les détails du récit, il s'est écoulé sept jours après la première tentative d'embarquement manquée au Clos-Poulet jusqu'au départ de Saint-Briac, ce qui met bien ce dernier au 13 septembre, la date de l'incident du Clos-Poulet étant fixée à la nuit du 19-20 fructidor-5 septembre par le district de Saint-Malo.

Le voilà donc parvenu à Jersey, où il ne séjourne que quelques jours, pressé qu'il est d'arriver à Londres. Laissons-le poursuivre sa route toujours torturé par le mal de mer, et avant de donner dans une étude suivante quelques précisions sur ce qu'il fait et dit dans la capitale britannique, examinons les conditions dans lesquelles il laisse en France ceux de son parti, au moment même où il les quitte pour une absence beaucoup plus longue qu'il ne l'a prévue.

Si jamais une fatalité néfaste intervint au cours de l'aventureuse carrière de Puisaye, ce fut bien en ce jour du 13 septembre 1794<sup>104 bis</sup>. A aucun moment, en effet, l'abandon temporaire de la direction immédiate du parti par le chef ne pouvait tomber plus mal, et si l'on emploie ici le mot de fatalité, c'est qu'il exprime bien ce qu'il y eut de véritable malchance en l'occurrence. Car, à cette mi-septembre 1794, il n'était pas possible à Puisaye de sentir à quel point des circonstances nouvelles, à lui inconnues ou mal connues, rendaient son départ dangereux.

On a déjà fait ressortir le caractère nettement antijacobin de l'action de Puisaye, entendant par là qu'il s'est insurgé, avant tout, contre le régime d'oppression, de persécution religieuse, de terreur, subi par la France depuis que le pouvoir est aux mains du parti appelé montagnard, qui a déchaîné les plus bas instincts de la populace, qualifiée « peuple ». Puisaye avait voulu réaliser l'union des modérés contre les terroristes : « Vous êtes les ennemis de la Convention, avait-il écrit en juin 1794 à quelques habitants de Rennes, évidemment républicains modérés, eh bien, vous êtes tous mes amis, et nous ne formons qu'un seul parti. Lorsque la Convention « sera détruite, lorsque

<sup>104 bis</sup>. Cette date du 13 septembre coïncide avec celle adoptée par Beauchamp (Guerre de la Vendée et des Chouans, 3<sup>e</sup> édition, 1809, III, 97). La date du 23 septembre, donnée par Créteineau-Joly, est inexacte; il existe, au reste, aux archives de la Préfecture de police (A A 1295) une note de Puisaye à Dufour, au sujet de la correspondance, datée de Jersey, 17 septembre 1794, qui prouve sans conteste que Puisaye avait quitté la Bretagne avant cette date.

les Jacobins seront abattus, si nous venons à nous diviser, du moins, le terrain sera à nous...<sup>105</sup> ».

Et s'il avait conquis les sympathies de tant de paysans dans les campagnes bretonnes, c'est qu'il leur promettait la fin des persécutions religieuses, le retour de leurs recteurs, la réouverture des églises, qui tenaient tant au cœur de ces populations profondément catholiques. Les pillages, les brutalités exercées par la troupe, sans vouloir même parler d'atrocités, plus exceptionnelles peut-être que ne l'ont dit certains écrivains royalistes, avaient également grossi le nombre des opposants, des révoltés dont Puisaye avait patiemment groupé et organisé les forces. On ne peut mieux faire que de rappeler ici cette phrase de ses Mémoires, déjà citée : « les Jacobins nous secondaient de tous les efforts de leur rage, et la formation du parti royaliste en Bretagne a été plus encore le résultat de leurs cruautés que celui de nos travaux...<sup>106</sup> ».

Or, au jour du départ de Puisaye, le 13 septembre 1794, il y a exactement sept semaines que la tyrannie jacobine en France a été jetée à bas par la révolution du 9 thermidor, c'est la fin de la Terreur : pour nous, qui voyons les choses avec le recul du temps, cela apparaît nettement, au moins à Paris, car, dans la capitale, une fois la longue procession des vaincus de thermidor conduite à l'échafaud, la guillotine connaît alors des jours de chômage et ne reçoit plus de fournées. Cela a été aussi fort clair pour les Parisiens de l'époque, qui venaient de vivre les journées de fièvre des 9 et 10 thermidor, et qui, presque tout de suite, manifestent dans plusieurs de leurs assemblées de sections, leur volonté de ne jamais voir revenir le régime de la Terreur<sup>107</sup>.

Mais en province, mais en Bretagne?

105. *Mémoires*, II, 370.

106. *Mémoires*, II, 373.

107. Dès le 15 thermidor, l'Assemblée de la section des Marchés, où les modérés se sont rendus en foule, demande la libération des détenus comme suspects (A. N., AF II, 47, plaquette 366); le 25, incidents analogues à l'Assemblée de la section du Bonnet rouge (A. N., F7, 4432, plaquette 8).

Sans doute, la nouvelle de la chute de Robespierre parvient dans les villes au bout de peu de jours et se répand dans les plus petites communes. Mais personne, dans les campagnes, ne peut réaliser exactement ce que signifie la nouvelle révolution. « Encore une *journée* faite par ces agités de Parisiens, peut-on penser. Robespierre tombe après Danton, comme Danton est tombé après Hébert, Hébert après Brissot et les Girondins : il n'y a rien de changé, ils continuent à se dévorer les uns les autres, et ce sera bientôt le tour de Barère, de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Vadier, à moins que ce ne soit celui de Tallien ou celui de Barras... »

Il n'y a, en fait, rien de changé en Bretagne. La Commission révolutionnaire Vaugeois et le tribunal criminel continuent à envoyer des victimes à la guillotine de Rennes, par exemple Etienne Picot, ancien affilié de la conjuration de La Rouërie, ex-condamné à mort évadé de la prison de Saint-Michel, imprudemment revenu de Jersey et arrêté à Montauban-de-Bretagne le 23 thermidor-10 août<sup>108</sup>. Louise Jouannis et Dorat sont exécutés le 2 fructidor-19 août, et peu après, c'est le tour de l'abbé Rétif, saisi à Saint-Coulomb dans la nuit où Puisaye tente en vain de s'embarquer.

Jamais les recherches de police, les perquisitions, les visites domiciliaires n'ont été plus actives, et il est impossible, tant aux Bretons qu'à Puisaye, qui vit parmi eux, de déceler à ce moment le moindre symptôme local d'adoucissement du régime; rien ne permet encore de prévoir avec certitude la modification profonde qui va bientôt se produire dans l'atmosphère politique.

Mais, peu de jours, très peu de jours après le départ de Puisaye, les départements bretons se couvrent d'affiches signées de deux représentants nouveaux venus, Boursault et Bollet, qui ont, avec leur collègue Ruelle, remplacé tous

<sup>108</sup>. Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18. Interrogatoire d'Etienne Picot devant le Comité de surveillance de Rennes, 24 thermidor an II, transmis par Alquier au Comité de Salut public le 25. Picot a été exécuté le 25 thermidor.



ceux, sans exception, dont les missions étaient antérieures à l'événement du 9 thermidor.

Boursault et Bollet semblent vouloir marquer le début de la nouvelle année républicaine, l'an troisième, par des paroles que les Bretons n'ont pas été habitués à entendre dans la bouche de leurs prédécesseurs. La nouvelle affiche offre à tous ceux qui, ayant pris part aux insurrections sous quelque forme que ce soit, déposeront leurs armes dans la quinzaine et viendront faire acte de soumission aux lois de la République, la promesse formelle d'un pardon complet : seuls sont exceptés de cette mesure de clémence et de réconciliation les chefs des rassemblements. Ceux-là seront poursuivis sans merci, du moins on les en menace, en mettant leurs têtes à prix. Trois mille livres seront payées à ceux qui livreront morts ou vifs onze individus désignés, sur la liste desquels on retrouve la plupart des noms récemment révélés aux représentants, par les dernières captures de documents ou par les dénonciations : Berthelot, Puisayé, dit Joseph; Boishardy, Boisguy, Boulainvilliers, La Bourdonnaye, Bellevue, Pierrot, Chantreau, en compagnie de trois autres de moindre notoriété. L'affiche est datée de Nantes, 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)<sup>109</sup>.

Un nouveau vent souffle, un vent de modération et de clémence, dont l'ex-colonel Leroy profite immédiatement : deux mois plus tôt il aurait subi sans rémission le sort de son infortuné camarade Focard. Si la commission Vaugeois fonctionne encore dans les derniers jours de fructidor, ce n'est plus pour prononcer des condamnations à mort, c'est, au contraire, pour prononcer des mises en liberté et débarasser, autrement que par la guillotine ou la fusillade, les prisons encombrées<sup>110</sup>.

Peu à peu, les habitants du pays révolté sentent diminuer l'oppression qui pèse sur eux. La presse parisienne, beau-

109. Exemplaires imprimés aux Archives nationales, AF II, 109. et aux Archives de la Guerre, B<sup>5</sup>, 18.

110. H. WALLON, *Les représentants en mission...* II, 16.

coup plus libre dans l'expression de ses opinions <sup>111</sup>, apporte en province l'écho des nouvelles discussions des Jacobins de Paris : les terroristes attardés, ceux qu'on va englober sous le sobriquet méprisant de « la queue de Robespierre », se plaignent du grand nombre des mises en liberté prononcées depuis thermidor sous la pression de l'opinion publique. Les lecteurs des départements ont peine à en croire leurs yeux, mais les terroristes n'ont pas gain de cause; les libérations continuent de plus belle et les prisons de Paris ne contiendront bientôt plus que ceux qu'on accuse d'avoir été les complices de Robespierre. Ce n'est pas encore le règne de la justice, comme veulent le proclamer les thermidoriens, mais ce n'est plus celui de la Terreur. D'ailleurs, et comme conclusion aux discussions soulevées par les mises en liberté, les journaux annoncent (23 fructidor-8 septembre) que les membres du Comité de sûreté générale viennent de se partager, par sections de Paris, et par départements, l'examen des motifs de détention des citoyens incarcérés comme suspects « cette distribution accélérera le travail, et par conséquent la mise en liberté de ceux qui la mériteront <sup>112</sup> ». C'est assez dire que les élargissements sont à l'ordre du jour et c'est par milliers qu'il faut les compter dès ce moment dans toute la France.

Quel fait peut mieux faire ressortir, aux yeux d'un public breton, le réel changement du cours des choses que l'issue du procès des quatre-vingt-quatorze Nantais, traduits devant le Tribunal révolutionnaire? Au nombre de cent trente-deux, ils avaient été envoyés à Paris par le terrible Comité révolutionnaire de Nantes, composé des exécuteurs des basses besognes de Carrier. Après les souffrances d'un long voyage en plein hiver, quatre-vingt-dix-sept seulement étaient arrivés vivants à Paris, et trois encore moururent

111. Longues discussions, tant à la Convention qu'à la Société des Jacobins, dans les premiers jours de fructidor an II (fin août 1794), sur la liberté illimitée de la presse.

112. Journal de Perlet du 23 fructidor (9 septembre 1794) an II.

dans les prisons de la capitale. Ils étaient accusés de toutes sortes de crimes contre-révolutionnaires par le comité de Nantes, et, le 5 thermidor, on les avait tous réunis au Plessis, dans ce qu'on appelait l'entrepôt de Fouquier-Tinville. Ils eurent la chance de ne pas monter au tribunal avant le 9 thermidor, ce qui leur sauva la vie. Car traduits — le 22 fructidor-8 septembre — devant le tribunal transformé et régénéré, ces contre-révolutionnaires, accusés du crime de fédéralisme, furent tous acquittés; et, bien mieux, après trois semaines de débats ce fut au cours de leur procès qu'on recueillit les éléments de celui qu'on allait faire à leurs ex-accusateurs d'abord, à Carrier lui-même ensuite. Rien de plus indicatif de l'esprit nouveau que cet acquittement en masse et quasi-triomphal de gens que les terroristes de Nantes avaient promis à la guillotine.

Nombreux sont, dans les pays insurgés, ceux qui n'ont adhéré aux organisations royalistes que par dégoût et haine du régime de la Terreur. Celui-ci disparu, ils sont tout près à se rallier à un état de choses qui, par contraste, leur paraît supportable, et à se laisser aller à l'espérance de le voir s'améliorer progressivement si les honnêtes gens libérés de l'oppression, arrivent à pouvoir de nouveau faire entendre leur voix et exercer leur influence. Et l'on n'a pas à être surpris des réflexions qu'échangeront un peu plus tard, lorsque le nouveau régime se sera prolongé, de dévoués amis de Puisaye, restés sur place :

« ... Le système de douceur actuelle, joint à la lenteur des affaires <sup>113</sup>, est dans le cas de faire bien du mal. Le paysan ignorant peut tenir ce raisonnement : depuis trois ans on nous berce de l'espérance de recevoir des secours étrangers; nous avons été frustrés, nous le serons encore. Ces coalitions ont toujours manqué, faute de brusquer et de battre le fer quand il est chaud. J'ai cependant les plus belles

<sup>113</sup>. Le signataire de la lettre veut parler de la lenteur avec laquelle semblent s'expédier les affaires de Puisaye à Londres.

espérances, la partie me paraît trop bien liée pour manquer. Il faut de l'adresse et du courage de la part des chefs pour empêcher la désertion et les prémunir contre la prétendue humanité et justice de la Convention. Une adresse envoyée dans les campagnes de temps à autre leur dessillerait les yeux. Ils ont besoin d'être éclairés, il faut les tenir toujours en haleine...<sup>114</sup> ».

Autre témoignage de la même époque, novembre 1794 :

« ... Le nouveau système des républicains travaille à leur faire des partisans. Boursault lui-même (et je n'avais pu le croire encore), Boursault a de l'effet, ses proclamations séduisent, et des jeunes gens rentrent dans leurs foyers. Nous avons tout à craindre si le ciel ne se déclare pas fortement en notre faveur... Ce serait un grand bonheur que J. M.<sup>115</sup> pût être instruit de notre véritable situation : avez-vous remarqué combien, en peu de jours, les esprits sont changés?...<sup>116</sup> ».

Quand le comte de Bellevue écrit ces lignes significatives à Louvart de Pontigny, il y a deux mois que Puisaye s'est embarqué... La fatalité a fait qu'il est parti juste avant le moment où il aurait pu avoir, sur place, la perception des changements qui allaient se produire. Quand il a quitté les côtes bretonnes, le parti royaliste, qui n'a cessé de se développer et de prendre de la vigueur sous son impulsion, n'a pas encore été touché par les répercussions de l'événement du 9 thermidor : Puisaye est encore légitimement fondé à croire qu'il va continuer à grandir, ou tout au moins qu'il se maintiendra<sup>117</sup>. Mais la Manche est à Puisaye ce que le

114. Lettres saisies chez Louvart de Pontigny, cote 8. Cette lettre ne porte pas de date, mais certains détails montrent qu'elle a été écrite en novembre 1794. Elle est signée : le S. B., initiales convenues d'un correspondant de Louvart dont le nom n'est pas connu.

115. Puisaye.

116. Tancrède (Bellevue) à Candide (Louvart de Pontigny), 12 novembre 1794. Lettres saisies chez Louvart, cote 35.

117. « J'avais laissé la Bretagne, si l'on peut parler ainsi, mûre pour une grande et heureuse explosion » (*Mémoires de Puisaye* III, 68).

Cette appréciation n'a rien d'exagéré, quand on la rapproche des témol-

Rubicon a été à César; dès qu'il l'a passée, il devient prisonnier de son acte. Venu en Angleterre pour présenter la situation du parti royaliste breton telle qu'il l'a laissée, pour solliciter les secours en hommes, en armes, en argent qui permettraient à ce parti de rétablir la souveraineté effective du Roi de France sur la province, en attendant mieux, il ne peut plus ni reculer ni se dédire : quelle que soit la figure que prenne, désormais, le gouvernement républicain, il s'est rangé, du fait de son passage, parmi ses adversaires irréductibles.

Si quelqu'obstacle providentiel avait de nouveau empêché son départ, il aurait pu juger par lui-même des premiers effets du nouveau régime, il aurait aperçu rapidement quel déchet allait subir la troupe de ses partisans, et probablement aussi, vu entre quelles mains incapables il laissait le commandement. Et puisque, bientôt, l'esprit d'accommodement va en venir au point de mettre en tête à tête pacifique le proscrit Boishardy et son jeune adversaire républicain, le général Humbert, de faire de ce dernier le compagnon de Cormatin en tournée de « pacification », on peut se demander ce qui se serait passé si Puisaye, resté en France, avait été amené à rencontrer un adversaire de son envergure, Hoche, que le Comité de Salut public thermidorien a tiré de prison, puis envoyé dans l'Ouest à la place occupée précédemment par l'ignare Rossignol, ou le médiocre Moulin. Quelle paix aurait été signée à la Mabilais, si les républicains avaient trouvé en face d'eux un partenaire de l'expérience politique et de l'intelligence de Puisaye, au lieu d'un Cormatin, imbécile gonflé de vanité et jouant un rôle fort au-dessus de ses moyens?

L'histoire ne se refait pas, et on ne saurait répondre à de telles questions. Mais on peut cependant penser que, si

gnages républicains déjà cités : ceux d'Alquier, ceux du district de Dinan, de Lamballe, etc..., qui montrent que la quasi totalité de la population aurait appuyé le mouvement royaliste dès qu'il y aurait eu un commencement de succès.

Puisaye avait pu juger à temps et par lui-même du nouveau cours qu'allaient prendre les choses, il aurait, adaptant son programme de lutte antijacobine aux circonstances, tenu à assumer, au nom du parti qu'il avait organisé en Bretagne, la direction des négociations qui allaient s'engager. Et la possibilité de l'affreux désastre de Quiberon, dont il a d'ailleurs été beaucoup plus la victime que l'auteur responsable, eût été évitée.

Lui-même s'est rapidement rendu compte à Londres de l'obstacle qu'opposait à ses desseins la politique inaugurée par Boursault : dès le 18 octobre, sans doute bien éclairé par la lecture des collections de journaux français qui arrivaient à passer le détroit, il écrivait, dans le second des mémoires qu'il adressait à Pitt : « Je n'ai jamais craint la fureur des républicains, mais je crains leur douceur; le système actuel de modération peut, à la longue, nous enlever beaucoup de soldats...<sup>118</sup> ».

Mais, pris dans l'engrenage impitoyable dans lequel il s'était engagé le 13 septembre, il ne pouvait plus alors songer à revenir en arrière, et ne pouvait qu'insister pour hâter le rassemblement et l'envoi des secours qu'il était venu chercher. On sait assez qu'il dut les attendre jusqu'au mois de juin suivant, et engager la lutte dans des conditions générales devenues infiniment moins favorables qu'au moment de son départ.

Il a pu y avoir aussi, pour hâter le départ de Puisaye, une autre raison, dont on ne peut encore qu'indiquer l'existence, une raison qui est proprement son secret, et dont on le verra, dans la prochaine étude, révéler le mystère à Mr. Pitt...

Paul SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

<sup>118</sup>. *Mémoires* de Puisaye, III, 104. La date du 18 octobre résulte de celle de l'accusé de réception de Pitt (22 octobre), apporté à Puisaye « le quatrième jour après l'envoi du mémoire » (p. 111).